

LES ANTECEDENTS POLITIQUES
DE LA CRISE RWANDAISE DE 1994

RAPPORT D'EXPERTISE REDIGE A LA DEMANDE DU
TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES
SUR LE RWANDA

DOCUMENT I

par André Guichaoua
Professeur
Université des Sciences et Technologies de Lille
(France)

Arusha (Tanzanie)
Avril 1997

SOMMAIRE

	Pages
Lexique.....	4
Principaux sigles et abréviations.....	4
1. L’histoire pré-coloniale et coloniale.....	6
1.1. La période pré-coloniale.....	6
a) Le peuplement de cette région de l’Afrique et la thèse de l’origine étrangère des populations ‘hamites’.....	7
b) La projection du modèle féodal : ‘seigneurs’ tutsi et ‘serfs’ hutu.....	7
1.2. La période coloniale.....	7
1.3. Conclusions.....	8
2. La première République et le renversement de la problématique ethnique.....	9
2.1. La mise en place de la République et la démocratie du "peuple hutu majoritaire"	9
2.2. L’impuissance de la première République à surmonter les dérives ethniques....	10
2.3. Conclusions.....	11
a) L’imposition de la question ethnique au centre du débat politique peut être datée	11
b) La légitimité républicaine.....	11
3. L’avènement de la 2e République et la construction d’un Rwanda “moderne” (1973-1989).....	12
3. 1. Le coup d’État du 5 juillet 1973 et la manipulation de la haine ethnique.....	12
3.2. La “Révolution morale” de 1973 et le dépassement des divisions nationales grâce au “développement”.....	12
3.3. Les limites d’une politique et l’émergence de nouvelles forces sociales.....	14
3.4. Les caractéristiques de la crise socio-politique nationale à la fin des années 80..	17
a) La question des assassinats politiques.....	17
b) Le parti unique.....	18
c) La nature du régime politique.....	19
d) La question ethnique et les formes de discrimination.....	20
3.5. Conclusion.....	23
4. L’offensive militaire du Front Patriotique Rwandais du 1er octobre 1990 et retour de l’ethnisme.....	24
4.1. La résurgence brutale de la question complexe et mal traitée des réfugiés.....	24
4.2. Des enjeux politiques internes et externes majeurs.....	25
4.3. Le recours aux armes par le FPR.....	26
4.4. La dégradation du contexte politique interne et le recours à l’exclusive ethnique.	28
5. L’enjeu de la ‘transition démocratique’ à l’épreuve de la guerre (1991-1993).....	30
5.1. La stratégie présidentielle d’ouverture contrôlée.....	30
5.2. L’élargissement de la mouvance présidentielle.....	32
5.3. Les partis de l’“ opposition démocratique ”.....	36

a) Le rapport entre un gouvernement d’“ opposition ” et les institutions de l’État.	36
b) La radicalisation des oppositions partisans et l’évolution des alliances.....	39
c) La gestion de l’État et la désillusion populaire.....	41
6. Le retour des réfugiés tutsi sur la scène politique intérieure.....	43
6.1. La population réfugiée, son décompte et ses enjeux.....	43
6.2. Une communauté diversifiée.....	44
6.3. La solution armée du FPR et la fédération progressive de la diaspora des réfugiés autour de sa stratégie.....	46
6.4. L’évolution favorable du rapport de force militaire et politique.....	47
7. La mise en oeuvre des Accords d’Arusha et la radicalisation de l’ethnisme.....	49
7.1. Le durcissement de la conjoncture interne et externe.....	49
7.2. Un dénouement fatal ?.....	53

Lexique

Abaguze ubwoko = “ceux qui changent d'ethnie”

Abanyali = déscolarisés, “délinquants”

Amoko = terme générique désignant les clans et groupes ethniques

Ibyimanyi = “hybrides” (descendants des mariages mixtes)

Ibyitso = surnom donné au Rwanda aux complices présumés du FPR

Inkotanyi = le “lutteur” en kinyarwanda, nom que se donnèrent les combattants du FPR à partir 1990

Inyenzi = cancrelat, acception péjorative utilisée pour désigner les combattants tutsi participant aux attaques pour le rétablissement de la monarchie dans les années 60. Ils retournèrent positivement la formule en en faisant l’abrégé de “*Ingangurarugo yiyemeje kuba ingenzi*”, ce qui se traduit par “ combattant de la milice Ingangurarugo qui s’est donnée comme devise d’être la meilleure ”. Les Ingangurarugo étaient une des milices les plus redoutées du Roi Rwabugiri

Nduga (ou “*Nduga élargi*”) = appellation donnée à l'ensemble des préfectures du pays à l'exception de celles de Gisenyi, Ruhengeri et Byumba d'où était originaire la majorité des cadres de la deuxième République

Rukiga = appellation donnée aux trois préfectures de Gisenyi, Ruhengeri et Byumba

Rukokoma = Conférence nationale souveraine

Ruriganiza = nom donné à la famine rwandaise de 1988-89 (“ celle qui ramène tout le monde dans les mêmes conditions ”)

Ubuhake = contrat de clientèle sous la royauté

Umwami = monarque dans les royaumes du Burundi et du Rwanda

Umuganda = travaux communautaires

Umusanzu = cotisation prélevée sur les populations par les autorités administratives

Urugo (pl. *ingo*) = enclos de l'exploitation familiale

Principaux sigles et abréviations

ADL	Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques
AMASASU	Alliance des militaires agacés par les séculaires actes surnois des unaristes (munitions, balles rapides, meutrières en kinyarwanda)
APR	Armée patriotique rwandaise (<i>Rwandese Patriotic Army</i>)
APROSOMA	Association pour le progrès social de la masse
ARDHO	Association rwandaise pour la défense des droits de l'homme
AVP	Association pour les volontaires de la paix
CCOAIB	Comité de coordination des organismes d'appui aux initiatives de base
CDR	Coalition pour la défense de la République
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs (regroupe le Burundi, le Rwanda et le Zaïre)
CESTRAR	Centrale syndicale des travailleurs rwandais
CETA	Conférence des Églises de toute l'Afrique (Nairobi)
CLADHO	Coordination des ligues et associations de défense des droits de l'homme

CND	Conseil national de développement (Parlement rwandais)
FAR	Forces armées rwandaises
FIDH	Fédération internationale des droits de l'homme (Paris)
FPR	Front patriotique rwandais (<i>Rwandese Patriotic Front</i>)
GOMN	Groupe d'observateurs militaires neutres de l'OUA
GP	Garde Présidentielle
GTBE	Gouvernement de transition à base élargie
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
JDR	Jeunesse démocratique républicaine (MDR)
JPR	Jeunesse patriotique rwandaise (FPR)
LDGL	Ligue pour la défense des droits de l'homme pour la région des Grands Lacs
LIPRODHOR	Ligue pour la promotion et la défense des droits de l'homme au Rwanda
MDR-PARMEHUTU	Mouvement démocratique républicain - Parti de l'émancipation Hutu
MFBP	Mouvement des femmes et du bas-peuple
MINADEF	Ministère de la défense
MININTER	Ministère de l'Intérieur
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda
MONUOR	Mission d'observation des Nations unies en Ouganda et au Rwanda
MRND	Mouvement révolutionnaire national pour le développement (ex-parti unique), rebaptisé en 1991 Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement
NRA	National Resistance Army
ONG	Organisation non gouvernementale
ORINFOR	Office rwandais d'information
OUA	Organisation de l'unité africaine
PADER	Parti démocratique rwandais
PALIPHEUTU	Parti de la libération du peuple hutu (Burundi)
PARERWA	Parti républicain du Rwanda
PARMEHUTU	Parti du mouvement d'émancipation hutu
PDC	Parti démocrate chrétien
PDI	Parti pour la démocratie islamique
PECO	Parti écologiste
PL	Parti libéral
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPJR-RAMA RWANDA	Parti progressiste de la jeunesse rwandaise
PRD	Parti pour le renouveau démocratique
PSD	Parti social démocrate
PSR	Parti socialiste rwandais
RADER	Rassemblement démocratique rwandais
RTD	Rassemblement travailliste pour la démocratie
RTLIM	Radio-télévision libre des Mille Collines
UDPR	Union démocratique du peuple rwandais
UIDH	Union interafricaine des droits de l'homme et des peuples
UNAR	Union nationale rwandaise (parti pro-monarchiste)

LES ANTECEDENTS POLITIQUES DE LA CRISE RWANDAISE DE 1994¹

1. L’histoire pré-coloniale et coloniale

Cette brève introduction ne concerne pas à proprement parler la nature de l’ordre pré-colonial, sa rupture déterminée par l’intervention européenne ainsi que l’émergence de nouveaux clivages sociaux durant la période coloniale. Bien que n’étant pas personnellement spécialiste de ces domaines de recherche, certains points pourront bien entendu être discutés et faire l’objet d’informations complémentaires à la demande de la Cour. Il nous a toutefois semblé important de resituer les enjeux contemporains par rapport à cet arrière-plan historique si souvent et abusivement sollicité pour prouver tout et n’importe quoi.

Les remarques suivantes porteront donc uniquement sur l’usage et les finalités de certaines références ou “ preuves ” historiques utilisées par les leaders des mouvements sociaux qui ont accompagné l’indépendance. Schémas et argumentaires qui resurgiront avec force à partir de 1990 pendant la montée des tensions politiques et serviront à cristalliser des camps ethniques. On les retrouvera à l’oeuvre dans les différentes étapes qui mèneront aux massacres et au génocide de 1994. Ils seront ensuite repris par certaines des formations politiques responsables pour tenter d’expliquer ou de justifier ces crimes.

1.1. La période pré-coloniale

Nous nous limiterons à trois remarques. La première concerne le type et surtout la valeur des savoirs historiques dont on dispose sur ces périodes. La seconde, pour une large part liée à la première, tient aux institutions et individus chargés d’établir ces savoirs (système d’argumentation et preuves recherchées). La troisième relève des usages sociaux de ces savoirs (publics visés, impacts, etc.).

Très brièvement, nous soulignerons le fait que rares sont les régions du monde colonisé dont l’histoire a fait l’objet d’interprétations polémiques et de schématisations aussi caricaturales. La quête des “sources du Nil”, la pénétration tardive dans ce coeur de l’Afrique inconnu et hostile, la fascination des premiers voyageurs occidentaux devant ces royaumes structurés, fortement peuplés et se référant à une religion monothéiste joueront un rôle majeur dans la construction de mythes fondateurs largement diffusés dans la littérature coloniale pseudo-savante. Explorateurs, clercs et ethnologues occidentaux investiront successivement le terrain et n’hésiteront pas à innover au sein même de leur discipline. Ainsi, la tradition

¹ Pour une vision synthétique, on se reportera à la chronologie (Document II, § 1) où la plupart des dates et événements mentionnés dans le texte sont repris.

ethnologique française ou anglo-saxonne largement focalisée sur l'analyse des systèmes de parenté, basculera ici, sous l'influence des prêtres-ethnologues, dans la construction d'une véritable genèse ethno-raciale qui aujourd'hui encore, fonde aux yeux de nombreux cadres et intellectuels nationaux les particularités revendiquées de cette région du continent africain.

Il faudra attendre les années 60 pour que des travaux rigoureux voient le jour et infirment les vulgates dominantes. La bibliographie finale fournit un panorama succinct de ces travaux dont l'audience restera longtemps limitée à quelques milieux universitaires indépendants (cf. Document II, § 2., et annexe 1, Bibliographie).

En ce qui concerne les préoccupations de la Cour, les points suivants peuvent être dégagés de ces quelques remarques car ils font partie des argumentaires historiques habituellement utilisés dans les débats politiques contemporains et ont effectivement servi de point d'appui dans la propagande et la mobilisation ethniques :

a) *Le peuplement de cette région de l'Afrique et la thèse de l'origine étrangère des populations 'hamites'*

L'historiographie coloniale s'est attachée à fonder "scientifiquement" le modèle racial qui structure encore aujourd'hui la vision d'une large part de la population rwandaise. Ainsi, les Bantous (assimilés à la catégorie des agriculteurs hutu) se seraient installés dans un espace à peine défriché par les premiers occupants pygmoïdes (les Twa), Hutu et Twa étant ensuite eux-mêmes confrontés à l'arrivée d'éleveurs "hamites" (catégorie réduite progressivement à sa composante tutsi) qui, avec leur bétail, se seraient infiltrés dans tout l'espace laissé libre et auraient imposé progressivement leur loi sur l'ensemble des hautes terres centrales de cette région d'Afrique et leurs marges.

Sur ce point, les connaissances disponibles ne permettent rien de plus que des hypothèses dont tout laisse penser qu'elles ne pourront jamais être vraiment étayées ou prouvées scientifiquement. Pour les périodes sur lesquelles des informations ont pu être recoupées (jusqu'au début du 18e siècle approximativement, cf. Document II, annexe 1 de Mme Claudine Vidal), *on sait seulement que des populations hutu et tutsi défrichent ensemble des régions de l'actuel Rwanda et que l'usage d'une même langue atteste pour le moins une cohabitation ancienne*. Il ne semble donc guère possible de tirer de ces éléments de quoi conforter la thèse d'une légitimité plus grande d'une catégorie d'occupants par rapport à d'autres, ni bien entendu de postuler une filiation étrangère des populations tutsi faisant de cette région de l'Afrique une pointe avancée des invasions "nilotiques" face à un front "bantou" de populations autochtones ;

b) *La projection du modèle féodal : 'seigneurs' tutsi et 'serfs' hutu*

Si la dynastie des *Banyiginya* a progressivement consolidé son pouvoir au cours du 19e siècle en se soumettant des lignages tutsi et hutu apparentés ou vassalisés, la projection coloniale d'une division sociale bipolaire entre des élites sélectionnées tutsi et un peuple de serfs hutu ne correspond pas à l'état des rapports sociaux au moment de la pénétration des Européens dans cette région de l'Afrique (1892 pour le Rwanda). On se reportera en particulier aux divers travaux sur le fameux contrat pastoral "*ubuhake*" qui constituerait le pivot de cette organisation sociale et le mécanisme central de l'exploitation économique (cf. Document II, annexe 1, § III. 2).

1.2. La période coloniale

Pour l'essentiel, le travail de redéfinition des équilibres socio-politiques des deux royaumes du Ruanda-Urundi opéré par la colonisation a consisté, dans un premier temps, à consolider et figer des hiérarchies sociales et économiques jusque là largement différenciées voire fluides autour du seul critère d'identification "ethnique", puis, dans un second temps, à le reproduire au niveau des nouvelles positions sociales mises en place par la société coloniale. Les positions dominantes seront alors systématiquement réservées aux éléments tutsi au niveau de l'encadrement administratif et technique, des nouvelles fonctions liées aux développement des échanges commerciaux et des activités urbaines, etc.

Épurées ethniquement en raison d'une sélection rigoureuse (sur le plan scolaire, en particulier) les élites promues par les autorités coloniales dans le cadre de la politique d'administration indirecte adhèrent en fait activement à l'idéologie fondant leur suprématie et les divisions sociales dans l'histoire, la race et la religion. En 1946, le Rwanda et sa monarchie, désormais convertie au catholicisme, seront consacrés au Christ-Roi et considérés comme phare de la chrétienté sur le continent africain. Ainsi, au terme de la période coloniale, certains traits caractéristiques de la monarchie rwandaise, à la fin du 19^e siècle, (fort sentiment national fondé sur une langue et une culture propres, conception d'un pouvoir centralisé autour de la dynastie *nyiginya* et administration rigoureuse des subsistances et des populations) ressortent amplifiés et accusés. Ils fourniront le terreau dont se nourrira la " Révolution sociale " qui au terme de trois années de violents affrontements (1959-1962) l'emportera.

1.3. Conclusions

Pour résumer ces différentes remarques, nous retiendrons que si l'histoire précoloniale et coloniale met en perspective des éléments récurrents autour desquels se greffent des enjeux socio-politiques contemporains, elle ne livre pas les clés de compréhension, ni *a fortiori* les justifications des stratégies des acteurs politiques du Rwanda indépendant. Très concrètement, nous insisterons sur le fait que :

a) les divers protagonistes des conflits politico-ethniques contemporains, qui s'exacerberont au moment des luttes de l'indépendance, sont bien des *ressortissants nationaux*. L'idéologie hamitique, 30 ans d'exil, le fait d'être né à l'étranger ou l'implication ouverte des pays ayant accueilli les réfugiés tutsi dans la guerre qui leur ouvrira la voie du retour, ne permettent pas de contester *l'appartenance des populations tutsi à une même communauté nationale*, celle qui a donné naissance au Rwanda contemporain ;

b) des enquêtes rigoureuses et recoupées attestent que les catégories ethniques hutu, tutsi et twa ne sont pas une "invention coloniale" et constituaient bien un élément d'identification sociale des lignages et des individus au cours de la période pré-coloniale. Pour autant, l'assimilation de cette distinction ethnique à une opposition raciale, tout comme les divisions socio-économiques qu'elle sous-tend (contrat d'*ubuhake*, monopole d'accès aux filières de promotion sociale) peuvent être parfaitement datées et analysées, elles ne relèvent d'aucune prédestination ou caractéristique ontologique des peuples et des individus ;

c) en conséquence, rien ne permet non plus d'assimiler les différentes périodes récentes de cristallisation des oppositions ethniques comme des résurgences épisodiques d'un conflit ancestral. S'ils s'alimentent depuis presque un siècle aux mêmes mythes fondateurs, les ressorts de l'ethnisme et ses applications sont sans cesse renouvelés et propres à chaque crise sociale, économique et politique (1959-63, 1972-73, 1990-94, ...).

2. La première République et le renversement de la problématique ethnique

Au lendemain de la seconde Guerre mondiale, en 1945, lorsque l'ONU, confie la tutelle du Ruanda-Urundi à la Belgique, la perspective d'une émancipation par rapport à la puissance coloniale est clairement énoncée et doit s'accompagner de la mise en place d'institutions démocratiques dans les deux royaumes. Cette ouverture répondait à l'affirmation émergente de revendications de la part des premières générations d'éléments Hutu instruits et sensibles à la discrimination ethnique dont ils étaient victimes dans l'accès aux fonctions administratives et politiques.

Les autorités de tutelle furent ainsi conduites à mettre en place des conseils consultatifs élus en 1953 et en 1956. C'est à l'occasion de ces élections que se dessine *le premier conflit politique polarisé autour de l'opposition Hutu-Tutsi*. En effet, ces élections donnèrent aux "évolués" hutu la possibilité d'exprimer, dans un langage très marqué par les clivages politiques occidentaux à base de 'luttres de classes', le ressentiment de larges couches de la population vis-à-vis de l'oppression politique et de l'exploitation économique qu'incarnait à leurs yeux l'élite dirigeante tutsi. Celle-ci, essentiellement soucieuse d'accélérer le processus de décolonisation afin de récupérer les positions et prérogatives de la puissance tutélaire, ne perçut que tardivement la force de ces revendications.

A l'inverse, les nominations de Jean-Pierre Harroy comme gouverneur du Ruanda-Urundi en 1955, puis, l'année suivante, de Mgr André Perraudin à la tête de l'Église du Ruanda traduisent l'évolution du dispositif colonial face à la montée des aspirations politiques et sociales exacerbées par le caractère restrictif de la démocratisation octroyée : suffrage indirect, pondération des résultats par la nomination de membres de droit, non reconnaissance des partis politiques, quasi élimination des éléments hutu dans les conseils de degré supérieur... Désireuses de contrecarrer l'influence grandissante des revendications indépendantistes parmi les élites princières du Ruanda et de l'Urundi et de conserver une implantation régionale déjà fortement compromise à Kinshasa et Bujumbura, les autorités coloniales, administratives et religieuses, vont alors apporter leur soutien aux cadres hutu militant en faveur d'une "révolution sociale". Attitude qui apparaîtra à la plupart des observateurs comme une volte-face des plus opportunistes et aux élites monarchiques comme une véritable trahison.

2.1. La mise en place de la République et la démocratie du "peuple hutu majoritaire"

Monarchistes indépendantistes tutsi soutenus par les nouvelles instances progressistes que se donne alors le Tiers-monde (et taxés de "bolcheviques" par la propagande coloniale), contre "serfs" hutu en quête d'émancipation sous la double tutelle de l'administration belge et de la haute hiérarchie catholique expatriée, la confusion politique et idéologique est alors totale. Ce brouillage des références politique explique pour une large part l'extrême simplification des formes de mobilisation des partisans respectifs des deux causes et la polarisation sur l'appartenance ethnique.

L'objectif des adversaires politiques n'est pas de vaincre dans le cadre d'une confrontation politique démocratique (dont l'issue est prévisible du fait du poids démographique relatif des communautés ethniques) mais de réaliser des "missions" historiques

que prétendent incarner les éléments les plus radicaux des deux formations politiques (MDR PARMEHUTU et UNAR) qui feront progressivement taire toutes divergences ou démarcations au sein de leur propre camp *ethniquement délimité*. Pour le PARMEHUTU qui va s'imposer, il ne s'agit pas seulement d'abolir les privilèges politiques et économiques tutsi et le contrôle des filières de promotion mais de chasser la minorité des soi-disant "envahisseurs hamites" et de rendre le pays à ses seuls propriétaires légitimes, les Bahutu. La nouvelle idéologie républicaine va alors se couler sans difficulté dans les schémas politiques hérités, à base d'exclusive politico-ethnique utilisée (retournée) désormais contre les anciennes élites et, dans les faits, tous les membres de l'ethnie bannie.

Aggravé par les manoeuvres des autorités coloniales, ce contexte passionnel explique les violences qui ont accompagné la "Révolution sociale" de 1959, le coup de force légal de la "République de Gitarama" en 1960 et le référendum sur l'Indépendance de 1962 malgré la supervision impuissante des Nations Unies. Rythmées par des phases d'apaisement et des résurgences meurtrières, celles-ci vont pratiquement se poursuivre jusqu'en 1973 et entraîner la chute de Grégoire Kayibanda, premier Président du Rwanda indépendant.

2.2. L'impuissance de la première République à surmonter les dérives ethniques

Deux périodes principales peuvent être distinguées pendant la première République. La première va de 1962 à 1966 et illustre l'exacerbation des passions ethniques. Elle est rythmée par les tentatives répétées de groupes armés tutsi (que l'on surnomme "*inyenzi*", cancrelats) de reconquérir le pouvoir à partir d'incursions préparées dans les pays voisins, principalement au Burundi. La plus importante, regroupant des combattants venus du Burundi avec les forces tutsi regroupées dans les camps de déplacés du Bugesera (Nyamata) et du Gisaka (Rukumbeli), se déroule en décembre 1963 et sera stoppée *in extremis* aux portes de Kigali. Une véritable chasse aux Tutsi se développa alors dans l'ensemble du pays et, en particulier, dans les préfectures du sud-ouest et du sud-est. Chacune de ces attaques contribue à dégrader le climat intérieur et se traduit par l'exil de plusieurs milliers de Tutsi.

Leur échec répété et les contre-effets dramatiques devaient finalement conduire à l'arrêt de cette stratégie du retour à des fins de restauration. Stratégie qui a eu surtout pour conséquence de conforter au pouvoir les éléments hutu les plus radicaux et a permis de faire taire les divisions profondes au sein du régime en place de plus en plus marqué par le mode de gouvernement personnel et autoritaire du président Grégoire Kayibanda. Le premier symptôme tient à l'instauration d'un monopartisme de fait à partir de 1965 par le MDR PARMEHUTU, éliminant non seulement les partis tutsi, mais aussi l'APROSOMA, un des premiers partis hutu créé. En effet, les nouvelles institutions démocratiques mises en place au début de la première République reposaient sur un Gouvernement et un Parlement pluralistes composés de membres des partis MDR PARMEHUTU, APROSOMA, UNAR et RADER. Dans le contexte de radicalisation face aux attaques des "contre-révolutionnaires" bénéficiant de l'appui des pays communistes et avec l'appui total des puissances occidentales comme les États-Unis et la Belgique, les leaders de la Révolution éliminèrent tous ceux qui pouvaient d'une manière ou d'une autre affaiblir le front interne contre un retour au pouvoir des éléments monarchistes.

Les aspirations démocratiques et progressistes qui animaient les leaders de la "Révolution sociale" débouchaient finalement sur un banal "renversement des rôles consistant dans un monopole à rebours" en faveur de quelques groupes hutu. Ce glissement

apparaîtra au grand jour dès que la pression sur les frontières se relâchera après 1966. Le rapport de force vis-à-vis de la composante tutsi à l'intérieur et à l'extérieur du pays est désormais consolidé et la fixation de procédures de réintégration des réfugiés extrêmement rigoureuses (arrêté présidentiel n° 25/01 du 26/2/1966) gèle durablement le problème. De même, après 1968, la base du pouvoir qui reposait sur une coalition Gitarama-Ruhengeri, se rétrécit progressivement sur les seuls éléments issus des préfectures du sud introduisant alors au sein des élites de pouvoir un clivage nord-sud qui marquera profondément la vie politique jusqu'au terme du régime Habyarimana.

Mais la dérive ethnique des luttes politiques gagne ensuite le Burundi où elle atteint un véritable paroxysme en 1972 avec des dizaines ou centaines de milliers de morts presque tous hutu. En contrepoint des massacres burundais, mais aussi en fonction des rivalités et manoeuvres politiciennes internes, le Rwanda devait alors connaître une deuxième vague d'exactions et de discriminations anti-Tutsi, de nouveaux flux de réfugiés. Au cours des dernières années de la "République de Gitarama", la mobilisation ethnique demeure apparemment le principal facteur sur lequel repose l'unité nationale minée par les oppositions régionales.

2.3. Conclusions

Parmi les éléments qui nous semblent essentiels dans ce bref chapitre, nous retiendrons les points suivants.

a) *L'imposition de la question ethnique au centre du débat politique peut être datée*

Qu'au moment des luttes pour l'indépendance, l'UNAR et le PARMEHUTU aient construit leurs cadres d'analyse et leurs stratégies sur des clivages sociaux à dominante ethniste, qu'ils aient réussi progressivement à éliminer ou entraîner les formations politiques modérées et à imposer leur positions radicales relèvent d'une analyse *du mode de fonctionnement du champ politique national à cette époque précise*.

Il ne s'agit pas là de caractéristiques intemporelles de la "société rwandaise" qui renouerait, dès l'indépendance acquise, avec la violence des moeurs politiques pré-coloniales décrites abondamment par les autorités allemandes et les premiers missionnaires dans les toutes dernières années du 19e siècle et au début du 20e.

b) *La légitimité républicaine*

La "Révolution sociale" de 1959 qui sert de référence fondatrice aux première et seconde République en 1961 et 1973, consacre l'avènement au pouvoir de nouvelles élites et l'instauration d'une hiérarchie sociale jugée plus juste par la majorité des populations lors des élections de juin 1960 et de septembre 1961, malgré les contestations qu'elles susciteront. De multiples confirmations électorales conféreront ensuite au cours des trois dernières décennies à ce nouvel ordre politique une légitimité formelle indiscutable.

Cependant cet ordre peut être analysé au travers d'une double lecture. La première repose sur l'effectivité des principes qu'il proclame en particulier au travers de la Constitution et des lois édictées. De ce point de vue, le droit des individus à la protection de l'État et le principe de l'égalité des droits et devoirs de tous les citoyens ont connu tout au long de la

première République, y compris lorsque son existence n'était plus menacée, bien des manquements du fait de stratégies ethnistes et régionalistes peu ou mal contrôlées par les plus hautes autorités. La seconde tient à la mise en cause de l'arbitraire politique dont use tout régime pour établir sa légitimité et assurer sa reproduction. Tel est le statut de la nouvelle suprématie ethnique fondée sur l'existence d'un "peuple légitime majoritaire". Cette idéologie postulait, explicitement ou implicitement, l'existence de citoyens de second rang et offrait *de facto* aux politiciens au pouvoir la possibilité d'un recours permanent à des ressources politiques dont ils s'attribuaient la maîtrise exclusive.

3. L'avènement de la 2e République et la construction d'un Rwanda "moderne" (1973-89)

3. 1. Le coup d'État du 5 juillet 1973 et la manipulation de la haine ethnique

Le 5 juillet 1973, le chef d'État-Major Juvénal Habyarimana, originaire de la préfecture de Gisenyi, s'empara du pouvoir par un coup d'État. Ce fut le chef de la Sûreté de l'époque, Alexis Kanyarengwe, qui mit en oeuvre une stratégie de tension ethnique et politique destinée à faire passer le coup d'État pour une nécessaire remise en ordre du pays². Élèves des collèges, étudiants, fonctionnaires et employés du secteur privé d'origine hutu furent incités à chasser leurs camarades et leurs collègues tutsi des lieux d'enseignement et de travail ; en certains endroits, il y eut des violences. Il s'ensuivit une émigration importante de Tutsi qui devaient rejoindre, en exil, ceux qui, de 1959 à 1963, avaient dû quitter le pays. De plus, la manoeuvre tendait à dévaloriser les cadres originaires du sud du pays (appelé *Nduga*), considérés comme proches des Tutsi, au profit des cadres originaires du nord du pays (appelé *Rukiga*). De fait, le coup d'État réalisa une inversion de la base régionale du pouvoir au profit des militaires du nord qui contrôlaient l'armée et une modification des alliances politiques. Le coup d'État, qui ne s'était appuyé sur aucune mobilisation populaire, fut interprété comme un simple règlement de compte entre factions rivales (la proclamation du commandant Théoneste Lizinde ne fait d'ailleurs aucune allusion aux affrontements ethniques, cf. Document II, annexe 2). Plus symboliquement, la présence d'un haut officier tutsi, le major Épimaque Ruhashya, dans le Comité pour la Paix et l'Unité Nationale formé par les putschistes, le climat de revanche contre le MDR PARMEHUTU et le pouvoir de Gitarama qui incarnaient la "Révolution sociale", vont permettre au nouveau chef de l'État de rechercher une légitimité nationale plus large et un certain consensus ethnique.

3.2. La "Révolution morale" de 1973 et le dépassement des divisions nationales grâce au "développement"

Avec l'avènement des "2e République" au Rwanda (1973) puis au Burundi (1976), les bases d'une paix civile régionale relative vont être progressivement rétablies. Au Rwanda, le chef de l'État se donne l'image d'un modérateur et promulgue diverses décisions destinées à surmonter les exclusives ethniques. Dans cette optique, la mise en place des quotas garantissant un certain nombre de places et postes aux membres, dûment identifiés, de l'ethnie tutsi est présentée comme une reconnaissance des droits de la minorité et un ancrage définitif de la "démocratie" fondés objectivement sur des "indices des disparités" ethniques et régionaux. Ces indices feront l'objet de notes officielles répercutées par les différents ministères concernés (Éducation nationale, Travail et Fonction publique, Intérieur, etc.). Mais plus

² Il occupe aujourd'hui, par un retournement étonnant de situation, la place de président du FPR.

largement, et comme au Burundi, le dépassement des divisions ethniques est recherché dans la promotion du développement auquel les populations sont incitées à consacrer toute leur énergie.

Dans le cadre d'une philosophie du développement renouvelée, la "Révolution morale" de 1973 vise une mobilisation générale de toute la population réunie, paysans, fonctionnaires et dirigeants. Une illustration particulièrement symbolique en est donnée dans le rétablissement des "travaux communautaires de développement"³ (*umuganda*) encadrés par les autorités communales et le nouveau parti MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement). Cette forme de travail en commun, instituée en février 1974, voulait contribuer à la réhabilitation du travail manuel parmi les urbains et promouvoir sur les collines les valeurs de solidarité spontanée (entraide entre voisins) ou organisée.

Voulant se débarrasser du Comité pour la Paix et l'Unité Nationale où les "Camarades du 5 juillet" qui l'avaient porté au pouvoir complotaient ouvertement (T. Lizinde, A. Kanyarengwe, etc.) et souhaitant supplanter le MDR PARMEHUTU accusé de régionalisme et d'ethnisme, J. Habyarimana créa le 5 juillet 1975 le MRND, dont il prit immédiatement le contrôle et qui devint un outil politique entièrement à ses ordres.

L'appartenance obligatoire et exclusive au MRND visait l'intégration de tous les Rwandais à la société nationale sans distinction d'ethnie, de région ou de confession. Le pouvoir rwandais se présentait alors comme purement fonctionnel et quasiment apolitique (cf. Document II, annexe 3). Prenant appui sur une idéologie ruraliste et de gestion parcimonieuse des ressources locales, ses réussites indéniables (appréciées en termes de faible endettement national et de respect des grands équilibres économiques, de stabilité monétaire, de relative autosuffisance alimentaire jusqu'à ces dernières années⁴) expliquent l'excellente réputation du pays auprès des coopérations bilatérales, des bailleurs de fonds internationaux et des ONG. La seconde moitié des années 70 et le début des années 80 seront particulièrement fastes du point de vue économique : cours du café exceptionnellement favorables certaines années, prêts abondants et faciles des grandes institutions bancaires internationales, installation de nombreuses infrastructures publiques (routes, écoles, centres de santé, etc.), multiplication des projets de développement dans l'ensemble des communes du pays. Des possibilités de gains diversifiées étaient accessibles à pratiquement toutes les catégories sociales : forte augmentation de la circulation monétaire et de la commercialisation de *toutes* les productions agricoles (vivrier, bière de banane, pommes de terre...), opportunités nombreuses de revenus salariaux d'appoint (agricoles ou extra-agricoles) pour les familles rurales, embauches accrues dans le commerce et l'artisanat, recrutement régulier dans la fonction publique, etc. Ce desserrement quasi général des contraintes économiques occulta néanmoins l'apparition d'inégalités sociales d'une importance jusque là méconnue dans la société rwandaise et dont les OTP (expression désignant les "originaires du terroir présidentiel"), et plus largement tous les dignitaires du régime, furent les principaux bénéficiaires.

Dans ce contexte, la démocratie à base de quotas mise en place en 1973 passa progressivement dans les moeurs et les autorités rwandaises ont accredité l'idée que le

³ Anciens "travaux obligatoires réalisés dans l'intérêt des populations" ou, plus simplement dit, "corvées" du temps de la colonisation.

⁴ La 2e République a ainsi conduit à son terme, faute d'espaces nouveaux à coloniser, le vaste redéploiement des populations sur l'ensemble du territoire national engagé depuis le plan décennal belge des années 50 et qui, bon an mal an, a permis de maintenir la production agricole *globale* à hauteur des besoins.

“problème ethnique” était définitivement réglé. Hormis les avertissements réguliers figurant dans les rapports d'activité annuels du ministère de l'Intérieur sur les changements d'ethnies jugés trop fréquents⁵, nul, sauf bien entendu les réfugiés à l'étranger et certaines catégories (urbaines) de citoyens tutsi, ne trouvait vraiment à redire à un système conçu pour durer.

3.3. Les limites d'une politique et l'émergence de nouvelles forces sociales

La situation socio-économique et politique va cependant se dégrader rapidement dans la deuxième moitié des années 80. L'année 1984, marquée par un fort décalage de la saison des pluies puis des tensions alimentaires lors de la soudure en fin de saison sèche, amorce le retournement durable de conjoncture alors même que la baisse brutale des cours mondiaux du café (qui représente plus des trois-quarts des recettes d'exportation) se traduit par une chute des rentrées en devises. Sur une base vivrière fragilisée, dans une phase de retrait des grands projets de développement rural intégré dont les chantiers avaient le mérite d'assurer les recettes monétaires de base des familles paysannes, les aléas climatiques de 1988 et 1989 vont conduire à la famine *Ruriganiza*. Plusieurs centaines de personnes mourront de faim et d'épuisement, principalement dans la préfecture de Gikongoro, et environ 20 000 autres s'exileront vers le Burundi et la Tanzanie.

Parallèlement, au terme d'une décennie au cours de laquelle la paysannerie a été mobilisée de plus en plus autoritairement pour de vastes campagnes de travaux obligatoires (des écoles aux bâtiments administratifs en passant par la construction de bourrelets anti-érosifs sur l'ensemble du territoire national) et appelée à contribuer financièrement à la mise en place et au fonctionnement de ces infrastructures (*umusanzu*, cotisations diverses pour l'eau, l'entretien des bâtiments publics, la carte de santé, le Minerval, etc.), le désengagement de l'État central ne cesse de s'amplifier. Ainsi, le budget de 1989 connaît une diminution de près de 40 % largement répercutée sur les ministères sociaux. Elle est particulièrement ressentie par les populations dans les domaines scolaire et médical. Enfin, après des mois de tergiversations, le gouvernement rwandais finit par accepter les principales dispositions d'un ajustement structurel rigoureux. Une dévaluation de 40 % est effectuée en octobre 1990. C'est le moment que choisira le FPR pour lancer son offensive.

Face à la montée des tensions alimentaires et la multiplication des situations de pauvreté absolue, les réactions des autorités apparaissent modestes, lentes ou différées comme si la remontée des informations vers le sommet subissait des filtres successifs et des réactions de dénégation. Cette grande distance sociale et ce manque de sensibilité devant l'accumulation des malheurs s'abattant sur les “petits” touchés de plein fouet va être, en réaction, à l'origine de nombreuses doléances vis-à-vis de l'État et de ceux qui s'enrichissent ostensiblement en détournant des fonds publics ou grâce aux prélèvements opérés sur les fonds généreux de l'aide et de la coopération. Mais là encore, les autorités nationales ne prêteront guère d'attention aux premières dénonciations collectives de la corruption qui règne parmi les cadres locaux et de l'affairisme qui prévaut parmi les proches du pouvoir. Ce sont ces dénonciations pourtant qui vont désormais souder les oppositions.

En effet, la cohésion sociale de cet État-paysan “surpeuplé” et la soumission de la paysannerie à un ordre extrêmement autoritaire et contraignant tenaient en grande partie à une politique qui réussit à figer un système social faiblement différencié. Le populisme rural,

⁵ Allusion au laxisme des autorités communales face aux changements d'ethnies (*abaguze ubwoko*) et aux mariages mixtes donnant naissance à des “*ibyimanyi*” recensés ensuite comme hutu.

unissant idéologiquement le pouvoir rwandais à “sa” paysannerie (ainsi les élections ne font que reconfirmer un lien par essence indissoluble : *Uyu mubyeyi arashaka Kubarongora*, “le Père de la nation veut vous épouser”), reposait sur une volonté explicite de bloquer l'émergence d'un autre ordre social fait de classes, de professions et de compétences spécifiques qui auraient alors rappelé les divisions de l'ordre “féodal” ancien.

Dans un pays profondément marqué par le rigorisme moral, sans familiarité avec l'“argent facile”, où la réputation d'intégrité de “l'ermite de Gitarama” (le premier président Grégoire Kayibanda) figure au premier plan des vertus qui lui sont durablement reconnues, où les populations se voient appelées à fournir sans compter à l'État et aux Églises un labeur gratuit pour toutes sortes de petits et grands travaux dits d'intérêt collectif, l'accroissement rapide des inégalités économiques - y compris au sein de la paysannerie -, et des disparités régionales a pu apparaître comme proprement insupportable.

Deux éléments doivent cependant être clairement dissociés. En premier lieu, viennent sur la place publique des accusations, généralement fondées, de corruption et de népotisme qui touchent principalement différents cadres de la Fonction publique, responsables de détournements ou utilisant leurs fonctions à des fins d'enrichissement personnel. Les liens établis entre des hauts fonctionnaires, la nouvelle bourgeoisie hutu du secteur privé, les grands commerçants et transitaires tutsi, rwandais, ougandais ou burundais, sont fréquemment mis en avant.

Sur le plan anecdotique, on soulignera qu'en prenant une signification symbolique aux conséquences redoutables⁶, l'accusation selon laquelle les plus hautes autorités de l'État auraient bénéficié, par l'intermédiaire d'un projet de développement (GBK), de la concession de vastes superficies de terre consacrées ensuite à l'élevage bovin a certainement joué un rôle décisif dans le désenchantement dont le régime a été alors victime. Que des “gens de la ville” accaparent des terres, qu'ils les sous-exploitent ou les gèlent au détriment des simples paysans constitue certainement l'agression la plus grave aux yeux de la masse paysanne toute entière préoccupée d'assurer au jour le jour une subsistance alimentaire précaire et un avenir foncier étriqué à ses enfants. *En outre, vus de l'extérieur, de tels faits ont été abondamment utilisés pour contester l'argumentaire officiel sur le "manque de place" interdisant le retour des exilés.*

Mais cette première lecture demeurerait insuffisante si elle n'était pas mise en perspective. Au cours des deux décades que couvre la 2e République, ce sont aussi les Rwandais qui ont changé malgré la volonté du pouvoir de bloquer des évolutions sociales inévitables. Contrôle de la mobilité des citoyens et permis de séjour à Kigali, fermetures des boîtes de nuit, rafles contre les “filles libres” et les “*abanyali*” (jeunes bandits) envoyés ensuite tondus dans les Centres de rééducation de l'intérieur du pays, “assainissement” des quartiers d'habitat spontané, commandos d'intégristes catholiques pour détruire des stocks de préservatifs arrivés en douane, vérification du livret d'*umuganda* et des cartes de cotisations au Parti lors des contrôles policiers,... la liste est longue des exemples, d'inégale importance, qui, au cours des années 80, traduisent la véritable crispation traditionaliste des autorités politiques agissant en harmonie avec la hiérarchie catholique, vis-à-vis de tout relâchement moral des comportements, de la “paresse” devant l'effort et de la course “effrénée à l'argent” qui gagneraient la jeunesse des campagnes.

⁶ En effet, cette accusation soude la paysannerie du nord (spoliée ou évincée par des membres de la famille présidentielle) à celle du sud (touchée par les disettes et la paupérisation) dans un front commun contre les “profiteurs”.

Mesures inopérantes, thèmes idéologiques désajustés. La modernisation rapide du pays (particulièrement sensible en termes d'équipements) facilite une mobilité accrue des biens, des personnes et des idées qui contribuent à la formation d'une "opinion publique". Surtout la fréquentation scolaire commence à produire des effets avec l'arrivée de promotions relativement nombreuses de sortants du secondaire et, beaucoup plus récemment, de l'Université.

Directement touchés par l'absence de débouchés artisanaux ou industriels, par le tarissement des recrutements dans la Fonction publique, la faible capacité d'embauche du secteur des services, les jeunes déscolarisés pour lesquels les familles paysannes, y compris les moins aisées, ont consenti des efforts financiers considérables, supportent de plus en plus mal l'absence de perspectives offertes et n'adhèrent plus aux valeurs d'un "ordre naturel" dont les limites - et les inégalités - apparaissent de plus en plus nettes. Les attentes et le niveau d'exigence de larges couches jeunes parmi la population rurale se sont renforcées et peuvent désormais s'appuyer sur le scepticisme ou la désespérance des aînés en milieu rural.

Ainsi, paradoxalement, l'échec le plus profond de ces deux décades consacrées au "développement" réside dans l'impuissance à moderniser l'agriculture paysanne, à y mobiliser du capital (faute de filières techniques éprouvées et convaincantes) et des compétences (faute de points d'appui suffisamment rémunérateurs). L'absence de réorganisation productive des campagnes et de perspective d'intensification (faible productivité, sous-emploi, maintien d'un large secteur d'autosubsistance) dissuadent désormais même les jeunes appartenant aux lignages bien dotés ou bénéficiant d'avantages comparatifs (fertilité des sols, proximité de débouchés rémunérateurs). La réussite économique de certains agriculteurs - souvent issus de la Fonction publique centrale -, fondée sur l'achat d'exploitations, de bois et de troupeaux, la possession d'élevages hors-sol, le contrôle local des approvisionnements et de la commercialisation, des moyens de transport rappelle sans cesse aux producteurs directs les nouvelles hiérarchies sociales et rapports de force économiques définis par les urbains. Toutefois, très majoritairement les élites urbaines fortunées tout comme les jeunes néo-urbains démunis se gardent bien d'investir (ou de s'investir) en milieu rural, préférant les activités commerciales, la spéculation foncière et les mille et uns petits ou gros trafics lucratifs propres à des villes en pleine expansion.

De même, les efforts de structuration du milieu paysan, malgré les innombrables appuis des ONG et diverses structures coopératives, associatives et mutualistes "nationales", apparaissent encore bien ténus. Ce sont toujours les fonctionnaires de l'État central et les coopérations étrangères qui décident, programment et gèrent les investissements destinés au secteur rural dont une part non négligeable est consommée en études et frais de gestion divers avant que d'être dirigée prioritairement vers les régions politiquement et socialement privilégiées.

Sur le plan proprement politique, le décalage apparaît là aussi saisissant entre l'appareil politique en place et la population rurale. Ainsi, à titre d'exemple, en 1981, 92 % des députés membres du Conseil National de Développement (nom donné au Parlement rwandais) provenaient du secteur public et aucun membre issu de leurs rangs ne représentait les 95 % de paysans. Deux membres tutsi et un Twa avaient été retenus. Situation similaire en 1988 où, après le renouvellement du CND, 68 députés sur 70 étaient précédemment ministres (15 sur les 16 membres du gouvernement), députés (44 !), officiers, préfets, sous-préfets, bourgmestres ou fonctionnaires, seuls deux d'entre eux étant issus des professions libérales. La représentation tutsi est maintenue à l'identique. En décembre 1988 toujours, le Président

Habyarimana, candidat unique à la Présidence de la République obtint plus de 99 % des suffrages, y compris dans le sud du pays qui lui est pourtant peu favorable.

Au cours de l'année 1989, les tensions internes s'aggravent isolant le pouvoir durement pris à partie dans diverses "affaires" malgré la répression multiforme qui s'abat sur les opposants. Les organisations internationales de défense des droits de l'homme sont de plus en plus souvent saisies de dossiers⁷, les milieux diplomatiques s'émeuvent et même la Belgique s'inquiète sur l'avenir de son "miroir"⁸. En juillet 1990, le Président évoque une prochaine ouverture politique : révision de la Constitution, rédaction d'une Charte nationale et révision du Manifeste du MRND. En août, une lettre signée par 33 intellectuels exige une démocratisation rapide, en septembre se met en place la Commission de synthèse chargée de rédiger un avant-projet de Charte politique nationale.

3.4. Les caractéristiques de la crise socio-politique nationale à la fin des années 80

Nous essaierons ci-après de dégager les principaux éléments d'un bilan du régime Habyarimana avant la guerre de 1990 ainsi que les enjeux auxquels le pays se trouvait alors confronté. Hormis la question du retournement de la conjoncture économique et de la mise en place des programmes d'ajustement macro-économiques qui ne sont pas propres au Rwanda, presque tous les éléments de la crise aboutissent à l'expression de revendications démocratiques. Ou, pour être plus fidèle au contexte rwandais où les "démocrates" ne sont pas légion, de la perception encore incertaine que le cadre autoritaire qui pèse sur l'ensemble des citoyens ne permet pas de prendre la mesure ni donc de surmonter les défis vitaux auxquels le pays doit faire face : maîtrise de la croissance démographique, autosuffisance alimentaire, chômage des jeunes et pauvreté.

a) La question des assassinats politiques

Il me semble nécessaire d'aborder cette question d'emblée car si le nombre des victimes est réduit, leur poids symbolique pèsera sur toute la vie politique de la 2^e République et déterminera le comportement et les alliances du Président véritablement hanté par le risque de devoir un jour rendre compte de ces crimes en cas d'alternance politique.

Mise en place sans effusion de sang ni résistance, la seconde République commettra pourtant un véritable parricide envers le Président destitué Grégoire Kayibanda. Condamné à mort par une Cour martiale avec 7 autres prévenus en juin 1974, il mourra, comme plusieurs dizaines de dignitaires de la première République, dans des conditions inhumaines (ce sera le cas en particulier de ceux regroupés dans la sinistre section spéciale de la prison de Ruhengeri sous la responsabilité du major Théoneste Lizinde). Ces meurtres incompréhensibles aliénèrent durablement au nouveau régime les populations et cadres du sud du pays. Ils donnèrent ensuite lieu à des règlements de compte entre les trois protagonistes : Théoneste Lizinde, Alexis Kanyarengwe et Juvénal Habyarimana. Après une tentative de coup d'État en avril 1980, Kanyarengwe partit à l'étranger, un procès retentissant devant la Cour de sûreté de l'État mettait Lizinde en accusation. La politique d'extermination des élites du sud y fut exposée dans toute sa cruauté gratuite. À la fin des années 80, les nouveaux assassinats de

⁷ Fin septembre 1990, Amnesty International publie justement une note intitulée *Republic of Rwanda : a Spate of Detentions and Trials in 1990 to Suppress Fundamental Rights*, octobre 1990, 7 p.

⁸ L'article de M.-F. Cros consacré au bilan de trente ans de république intitulé "Une atmosphère de fin de règne" (*La Libre Belgique* du 31-10/1-11-1989) connaît un impact très important et accrédite l'idée d'un "lâchage" du régime.

politiciens du sud (Melle F. Nyiramutarambirwa, F. Muganza et l'abbé S. Sindambiwe) témoignent de la peur incontrôlée du pouvoir face à toute velléité de structuration d'une contestation régionale.

Parmi les autres assassinats marquants de cette période de la 2e République, on citera encore celui du colonel Mayuya en avril 1988 par "des inconnus" et dont le Procureur général Alphonse-Marie Nkubito, chargé de l'enquête, assumait l'étouffement.

Bien d'autres disparitions ou décès inexplicables, des menaces et pressions pourraient être cités, mais ils ne permettent pas, à notre avis, de conclure que l'élimination physique des opposants ait été une pratique systématique ou même banalisée au cours de la 2e République du moins jusqu'à la radicalisation des années 90. Le système Habyarimana reposait plutôt sur une gestion subtile des rivalités et une distribution savante des postes et honneurs selon des logiques clientélistes complexes et diversifiées. On soulignera par ailleurs qu'aucun parmi ses rivaux les plus connus ou les plus dangereux ne chercha à formuler et à défendre un projet politique alternatif.

b) Le parti unique

Nul ne pouvait y échapper : la naissance suffisait pour en être membre mais, en l'absence de toute idéologie particulière, il n'était pas demandé aux membres d'afficher des convictions militantes manifestes. Le paiement régulier des cotisations, la participation à l'*umuganda* et aux sollicitations financières en cas de besoin, la présence aux séances d'animation politique, l'obéissance au moins formelle aux mille et un mots d'ordre centraux (du paillage de la cafetière à la propreté des enfants envoyés à l'école...) suffisaient. La particularité du pouvoir et de ses relais est de se décrire comme strictement fonctionnels et garants d'un ordre social et moral durable : la formule "Père de la Nation", désignant le président Habyarimana, illustre assez bien la nature du lien entre le pouvoir et les assujettis.

Le pouvoir impose tout d'abord un contrôle extrêmement étroit des populations et de leurs activités en milieu rural comme urbain (limitation de la circulation des individus de préfecture à préfecture, en particulier vers Kigali ; taxation de tous les flux de marchandises ; encadrement tatillon des producteurs, etc.). La raison essentielle de ce contrôle permanent et souvent arbitraire de la part des cadres administratifs et techniques tient paradoxalement à la dépendance quasi totale des élites dont les ressources proviennent essentiellement du labour et des productions paysannes. Faute de richesses nationales alternatives et de l'enclavement, la "gestion rationnelle" de la main-d'oeuvre rurale, seule ressource vraiment disponible en abondance, peut être considérée comme un impératif national, mais son exploitation trouve rapidement ses limites du fait de l'étroitesse de la base productive et de la misère toujours proche de la plupart des exploitants.

On a appliqué au pouvoir rwandais comme à beaucoup de régimes similaires, le terme juridique de dédoublement fonctionnel pour caractériser la symbiose entre le parti unique MRND et l'État. Mais dans le cas rwandais, l'expression semble inadéquate en raison de l'hypertrophie et de l'omniprésence de l'appareil d'encadrement de l'État, de l'extraordinaire pauvreté du discours politique, de l'absence d'"adversaires" et de lignes politiques alternatives, de l'inexistence de rites politiques distincts.

En effet, l'existence et le poids politiques des cadres et dirigeants du Parti MRND ne dépend d'aucune "base" populaire. Aucun politicien n'a jamais considéré comme utile, ou ne

s'est vraiment risqué à susciter une "vie politique" locale, à s'assurer *au sein du Parti* de la solidarité d'une base militante qui lui serait personnellement dévouée. Du bourgmestre au préfet, du ministre au directeur des grandes entreprises publiques, l'onction présidentielle et la bonne application (ou plutôt la répercussion sur les échelons inférieurs) des mots d'ordre nationaux étaient les deux bases essentielles de la légitimité politique et de la compétence "professionnelle". L'appartenance aux instances centrales du parti pouvait être considérée comme un signe fort de distinction car elle sanctionnait la reconnaissance *par le Président* de mérites personnels et permettait alors de participer à la répartition des postes les plus recherchés, voire d'accéder aux cercles plus restreints, mais aux frontières floues, de ceux qui étaient écoutés et qui pensaient peser sur les décisions majeures. C'est à ce niveau aussi que le système de solidarité réciproque entre hiérarques permettait de bénéficier pleinement et dans une relative sécurité des avantages financiers du système clientéliste. La corruption de haut niveau portait alors sur les grands marchés de l'État (transports, infrastructures) et les grands projets pluriprfectures qui devenaient en soi des postes stratégiques permettant de nourrir et de fidéliser sa propre clientèle.

c) La nature du régime politique

Le terme de *dictature* paraît donc inadéquat pour caractériser ce lien spécifique entre des populations rurales et l'appareil d'État représenté en fait par leurs propres enfants fraîchement promus à des fonctions d'encadrement (très rares sont encore au cours des années 80 les résidents urbains de plus d'une génération). Celui de *totalitarisme* semble plus exact en ce sens que s'il n'existait pas pour les simples citoyens d'alternative à la soumission à l'autorité, ni de recours face à un éventuel arbitraire, il y avait toujours établissement d'un rapport de force entre les populations paysannes et les multiples tutelles auxquelles elles étaient soumises. Trop de complicités, de solidarités, de contrepoids sociaux, voire la mémoire de la "révolution sociale" ou tout simplement la passivité continûment exigée de la "masse" interdisaient à ce populisme rural de se rigidifier en une banale dictature⁹.

Plus largement, la force du modèle social rwandais apparaît à ce point ancrée dans les comportements qu'on retrouve un type de relation similaire entre les églises et leurs "fidèles". Ces dernières s'arrogent elles aussi l'équivalent de deux demi-journées pour l'endoctrinement religieux et les travaux communautaires au bénéfice de leurs oeuvres avec en arrière-plan, comme pour l'État, le chantage aux subsistances (la santé, l'école, en particulier) dont l'accès

⁹ De ce point de vue, la différence avec le Burundi voisin est à la fois ténue et fondamentale. Prenons pour l'illustrer l'exemple des "travaux communautaires" communs aux deux pays et qui concernaient l'ensemble de la population active mobilisée le samedi matin. Au Burundi, il n'a jamais été possible de vraiment structurer ces travaux et de leur donner une légitimité sociale allant au-delà de la propagande. L'analogie avec les travaux forcés coloniaux, le thème de l'exploitation du peuple au travers d'un travail non rémunéré ont dès le départ été opposés aux discours officiels qui présentaient ces activités bénévoles comme une manifestation collective de solidarité nationale. Les quelques administrateurs communaux qui ont voulu obtenir des performances "rwandaises" ont du recourir à l'exercice brutal de la contrainte. Confrontés fréquemment à une résistance paysanne déterminée et multiforme, tous les administrateurs raisonnables finissaient par se contenter de sauver les apparences vis-à-vis de la hiérarchie politique elle-même inquiète de possibles soulèvements populaires. Au Rwanda, à l'inverse, la rationalisation du travail obligatoire non-rémunéré a atteint un degré de planification national, préfectoral et communal très élevé et a pris des proportions telles à la fin des années 80 que le BIT s'est saisi de la question au nom de la Convention internationale sur le travail forcé. Si l'idéologie communautaire et le volontarisme politique se sont au fil des ans érodés en particulier auprès des jeunes générations, la légitimité de ces travaux n'a jamais été vraiment contestée et une véritable désapprobation collective pesait sur ceux qui, sur les collines, usaient régulièrement de prétextes pour se dispenser d'y participer. Sur ce cas précis, du fait de la différence de légitimité populaire du cadre politique, la 'dictature' burundaise pouvait apparaître paradoxalement moins autoritaire que le 'totalitarisme' rwandais.

est régulé par ces deux institutions solidaires et rivales. À ce niveau, on pourrait parler de “totalitarisme éducatif” : les paysans sont considérés, dans le discours des élites éduquées, comme une masse à qui il faut apprendre à travailler rationnellement, qu’il faut sans cesse moraliser et donc sanctionner, car toujours prise en défaut de compréhension de ce qui lui est pourtant imposé pour son bien.

C’est la rigueur, au moins apparente, de cet ordre administratif et moral qui a séduit tant de coopérations publiques et de structures caritatives étrangères. Elles pouvaient en effet mettre en oeuvre leurs projets de développement pratiquement en contact direct avec les “populations bénéficiaires” et avec l’appui diligent d’une administration dite décentralisée répercutant jusqu’à chaque commune et colline les directives centrales. Les coopérations avaient ainsi la possibilité, avec des projets de dimension relativement modeste, de se constituer de véritables bases régionales. Les préfets devenaient alors l’élément incontournable des projets voire, lui-même et sa propre administration, les principaux bénéficiaires des apports. De ce point de vue, la préfecture de Kibuye a bénéficié d’une rente de situation incomparable dans le pays avec la présence continue et généreuse de projets de la coopération suisse pendant plus de deux décennies.

d) La question ethnique et les formes de discrimination

Rétrospectivement, la crise socio-politique telle qu’elle se nouait à la fin des années 80 ne comportait guère de dimension ethnique. Sur le plan économique, les populations désavantagées appartenaient à des groupes hutu comme tutsi, occupant des positions structurellement défavorables, tels que les paysans sans terres, la jeunesse rurale déscolarisée et les femmes. Sur le plan politique, la concentration des richesses et des prébendes sur les préfectures du nord, ses originaires hutu et les alliés tutsi du “Père de la Nation” est dénoncée par les ressortissants de toutes les autres régions.

Ce n’est pas le moindre des paradoxes que d’essayer alors de comprendre comment un génocide d’une telle dimension paroxystique a pu se produire au terme de plus d’une décennie où les relations ethniques avaient vraisemblablement connu à l’intérieur du pays leur plus faible tension depuis la cristallisation coloniale et où de nombreux intellectuels hutu et tutsi commençaient à théoriser l’avènement de formes de compétitions sociales émancipées du handicap ethnique. Les luttes politiques et sociales conduites par les associations et partis politiques émergents à la fin des années 80 dans les préfectures du sud et à Kigali regroupaient aussi bien des Hutu que des Tutsi souvent attachés à promouvoir des revendications dont le caractère régional primait (ainsi la querelle entre les deux campus universitaires de Butare et de Ruhengeri).

Pour autant, le pouvoir est et reste indéniablement “hutu” dans la mesure où sa légitimité repose sur l’exercice du pouvoir par la “majorité ethnique”, et le système des quotas pérennise une véritable discrimination des individus en matière de scolarité, d’embauche, d’accès aux fonctions électives ou d’autorité¹⁰, etc.

Cependant, alors que l’institutionnalisation des quotas avait été instaurée aux débuts de la 2e République comme une réponse à un problème social, elle apparaît dans le contexte social

¹⁰ Nous avons indiqué précédemment la place occupé par les Tutsi dans le corps des officiers (1), des députés (2), mais le phénomène est encore plus marqué chez les préfets et bourgmestres dont tous les titulaires sont hutu.

et politique de la fin des années 80, comme un problème politique en soi. Autrement dit, c'est l'institution des quotas elle-même qui finit par rigidifier les appartenances ethniques et à en réactiver les ressorts.

De ce point de vue, le cas de l'école est flagrant. Jusqu'alors héritiers d'une identité ethnique héritée de leurs parents, les jeunes, une fois pris en charge par l'institution scolaire, doivent en assumer les privilèges ou handicaps *institutionnalisés*. Lorsque les jeunes issus du primaire candidatent à l'entrée dans le cycle secondaire, ils constatent concrètement que les normes d'évaluation et de sélection jusqu'alors communes à tous les élèves sont remplacées par des critères étrangers à l'institution et aux valeurs qu'elle est censée promouvoir. Ainsi, pour les jeunes générations, les écoles primaires et secondaires, les séminaires, l'Université deviennent des lieux d'apprentissage de l'arbitraire ethnique où le soupçon ethnique peut se nourrir quotidiennement de rumeurs sur les comportements pédagogiques, l'objectivité des classements scolaires, etc. et ainsi justifier la mobilisation partisane des élèves et familles.

Il en va de même des phénomènes de concentration "ethnique" dans certaines professions ou branches d'activité. Les familles tutsi cherchent en effet à placer leurs enfants dans les domaines d'activité où les interdictions et les contrôles sont les moins forts : c'est-à-dire les activités privées d'une manière générale, certaines composantes du clergé, les professions libérales, les embauches chez les employeurs et les organisations étrangères, etc.

Ainsi, il nous semble qu'en ce qui concerne l'accès aux positions dominantes, le système des quotas et des indices de disparité pouvait être considéré à la fin des années 80 comme un véritable archaïsme auquel s'accrochaient les fractions les plus réactionnaires (au sens propre du terme) parmi les détenteurs du pouvoir. D'une part, la concentration et la défense éhontées des privilèges des ressortissants des préfectures de Gisenyi et Ruhengeri avaient rendu caduque le principe de "justice distributive" qui, à l'origine, prétendait justifier ce système. De l'autre, dans une conjoncture économique déprimée et de durcissement des rapports sociaux, la fonction des quotas consistait surtout à préserver des rentes de situation au bénéfice d'une catégorie de citoyens et à contrôler l'accès aux fonctions stratégiques, décisives ou rémunératrices (armée, assemblée nationale, comité central du MRND, entreprises publiques). On relèvera par exemple que si la Présidence jouait à répartir les prébendes entre les élites ethniques aux intérêts étroitement imbriqués au sommet (en particulier quelques grandes familles tutsi actives dans le commerce et l'import-export bénéficieront de protections fort contestées), les services de sécurité du MININTER en charge des enquêtes ethniques précédant tout recrutement dans la Fonction publique rédigeront de véritables mises en garde antitutsi dont la raison d'être relèvent avant tout de la défense de privilèges menacés du fait de la baisse drastique des postes mis au recrutement.

Pour conclure sur cette question, seront brièvement développés deux exemples liés à des événements marquants et qui permettent de bien situer la portée de l'ethnisme et ses manifestations au sein de la société rwandaise de l'époque.

En 1982, lorsque l'Ouganda procéda à des expulsions massives de diverses catégories de migrants et réfugiés, le Rwanda a été en quelque sorte mis en demeure de répondre de ses propres ressortissants. Les autorités rwandaises ont alors réagi en fermant la frontière et en refusant accueil et secours à des milliers d'individus pourchassés, épuisés et affamés. Leur attitude, jugée inhumaine, finira par créer un trouble certain à l'intérieur du pays et l'Église catholique en particulier témoignera de son émotion. Finalement obligées de négocier, une

partie des réfugiés fut finalement acceptée sur le territoire rwandais et répartie entre différents camps avant d'être installée durablement sur quelques sites.¹¹

Plusieurs de ces sites, généralement des ranches, se trouvent dans les communes du nord-est du pays. La dotation en terres et les diverses aides internationales dont les rapatriés ont bénéficié firent alors l'objet de récriminations ouvertes de la part des populations rurales riveraines qui les considérèrent comme des privilégiés. Cette hostilité fut ensuite orchestrée par des politiciens inquiets de voir des zones entières de leurs communes ou préfectures recensées comme des lieux potentiels d'installation de réfugiés tutsi. Il est difficile d'apprécier la signification et la force de ce ressentiment "ethnique" mais nous retiendrons de cet épisode historique trois points. Le premier tient à l'indifférence majeure suscitée par le problème des réfugiés anciens vingt ans après leur départ. L'oubli avait fait son oeuvre ou, autrement dit, la grande majorité des Rwandais ne souhaitait pas rouvrir le dossier de cette période douloureuse de l'histoire nationale. Le second réside dans l'attitude délibérément hostile des autorités qui ne peuvent, quant à elles, ignorer les devoirs qu'un État doit à *tous* ses ressortissants nationaux et qui savaient à l'avance que ce type de situation allait se produire. Les mauvaises relations avec les autorités ougandaises et la volonté de ne pas se voir entraîner dans un processus massif de rapatriement ne peuvent excuser ce manquement grave même si finalement des issues positives furent dégagées. Le troisième concerne l'attitude ambivalente de "l'opinion publique" nationale où la compassion suscitée dans le pays dans un premier temps (déclenchée par les pertes en vie humaine et les informations sur la situation désastreuse de ces milliers d'individus refusés de part et d'autre), se transforme ensuite, localement, en xénophobie ouvertement exploitée à des fins politiciennes. Ces divers ingrédients se retrouveront mêlés tout au long des négociations avec les pays d'accueil des réfugiés qui se dérouleront jusqu'en 1990. Ils situent assez clairement les positions structurelles des acteurs.

Le deuxième exemple est tiré des rapports particuliers entretenus avec le Burundi voisin. On ne peut ignorer le fait que le régime rwandais bénéficiait d'un surcroît de légitimité interne et externe de la comparaison avantageuse avec la situation politique du Burundi où la domination politique, économique et sociale sans partage des élites tutsi minoritaires prévalait. Pour autant et malgré le véritable rejet international suscité par la dérive policière des dernières années du régime de Jean-Baptiste Bagaza, le Président J. Habyarimana joua la carte de la solidarité entre chefs d'État et contrôla étroitement l'activisme des réfugiés hutu burundais sur le sol rwandais, attitude qui n'entraîna pas l'adhésion unanime ni du MRND ni de l'armée. En 1988 de même, alors que les massacres de Ntega-Marangara dans le nord du Burundi firent des dizaines de milliers de victimes et de réfugiés, le Président pèsera de manière décisive en faveur d'un dénouement rapide et pacifique de la crise. Malgré les soutiens avérés dont bénéficiait les opposants burundais encadrés par le PALIPEHUTU en particulier au sein de l'administration, de l'armée et de l'Église rwandaises, la question du retour des 60 000 réfugiés sera réglée par la voie du dialogue en quelques mois et les quelque 2 000 réfugiés irréductibles transférés dans le nord du pays loin de la frontière burundaise. Si la gestion de cette crise a rapporté des dividendes politiques au régime Habyarimana et conforté sa réputation personnelle de "sagesse", elle montre aussi qu'à l'époque l'argument ethnique n'était pas porteur dans le débat politique national. Il alla différemment en novembre et décembre 1991 lorsque le

¹¹ Entre octobre 1982 et le début 1983, quelque 40 000 Banyarwanda ont pu fuir l'Ouganda vers le Rwanda, 6 à 8 000 ont été bloqués pendant des mois le long de la frontière après que celle-ci ait été fermée par le Rwanda. 80 000 autres étaient regroupés dans les camps du sud de l'Ouganda dont 30 000 environ ont ensuite été déplacés vers de nouvelles zones à l'intérieur du pays. Presque tous ont pu regagner l'Ouganda après l'arrivée au pouvoir de Y. Museveni en novembre 1985.

PALIPEHUTU lança ses maquisards sur Bujumbura. La compréhension voire le soutien rwandais seront alors beaucoup plus explicites mais, entre-temps, la confrontation armée avec le FPR avait modifié la donne.

3.5. Conclusion

Tous les éléments de cette analyse du contexte économique et social rwandais à la fin des années 90 conduisent à une conclusion prudente. Il est vrai tout d'abord que, comme l'affirment les discours officiels rwandais, "le conflit hutu-tutsi est largement dépassé", du moins :

- pour rendre compte des contradictions sociales et économiques auxquels le Rwanda est confronté et qui font progressivement éclater l'ordre paysan traditionnel et,
- pour asseoir un système de valeurs et des références politiques mobilisatrices pour les surmonter.

Après dix ans d'exercice du pouvoir par des élites majoritairement issues du sud du pays et presque vingt par celles du nord, il semble désormais clair à de très nombreux Rwandais que l'exercice de la démocratie ne peut continuer à se limiter à une compétition entre des fractions rivales de la "majorité du peuple" (*Nduga* contre *Rukiga*). La crise socio-politique n'est donc pas uniquement la crise d'un "régime" usé. *Les revendications en faveur d'une ouverture démocratique mettent en cause plus profondément un "ordre" social et politique à base de marquages sociaux et de solidarités imposées*, dénoncés dans la formule classique "clanisme, régionalisme, ethnisme". Ces revendications posent aussi la question du droit à l'expression de toutes les composantes de la société en particulier les nouvelles couches sociales fragilisées ou exclues : paysans sans terre et migrants de la faim, jeunes ruraux déscolarisés, diplômés sans emploi, femmes, etc.

Des blocages majeurs subsistent néanmoins. Le principal tient au fait qu'à cette époque personne, au sein de la classe politique ou parmi les porte-parole des nouvelles structures de la "société civile", n'osera vraiment porter les questions de fond sur la place publique y compris dans les milieux considérés alors comme les plus libéraux ou progressistes. Trois raisons peuvent être invoquées. La première tient au fait qu'étant tous issus du parti unique MRND, la tradition centralisatrice et dirigiste, la déconnexion par rapport à la "base" font partie d'un héritage commun à tous les membres de la classe politique, opposants déclarés ou potentiels inclus. La lutte contre le "clanisme" n'est pas vraiment à l'ordre du jour et celui-ci connaîtra au contraire une véritable embellie. La seconde réside dans le fait qu'aucun leader, qu'aucune structure ne disposent d'un rayonnement, d'une implantation et *a fortiori* d'une légitimité nationale. La troisième relève d'une analyse - assurément fondée - des priorités, qui veut que *la consolidation d'un pôle démocratique précède le traitement de la question ethnique*, éminemment risqué et propice à dérapage. On peut se demander aussi de manière très prosaïque si tous, compte-tenu de leurs handicaps spécifiques ne se réservent pas en sous-main la possibilité de tirer profit ou de recourir en cas de nécessité à ces ressources politiques alors largement disqualifiées (l'ethnisme) ou masquées (le régionalisme).

Le second blocage tient au fait que si de nouvelles forces sociales émergent et cherchent à bouleverser le cadre politique établi, les noyaux dirigeants et l'ensemble du système clientéliste mis en place au sein de la mouvance présidentielle se sont préparés à défendre pied à pied leurs positions et ce, quelles que soient les méthodes et la stratégie.

4. L'offensive militaire du Front Patriotique Rwandais du 1er octobre 1990 et le retour de l'ethnisme

Avec la guerre déclenchée par le FPR en octobre 1990, le contexte politique change brutalement et modifie tout le système des alliances ethniques et régionales. La situation bipolaire cristallisée autour de l'antagonisme nord-sud continuera certes à prévaloir, mais elle sera désormais intégrée dans un jeu politique beaucoup plus complexe. Deux puissantes déterminations vont en effet peser sur les choix et alliances politiques : l'une tient au fait que les forces politiques doivent se soumettre aux stratégies et chances de vaincre des deux blocs militaires opposés qui *de facto* apparaissent comme les bras armés de factions partisans, l'autre est directement lié à l'influence des puissances étrangères - régionales et surtout occidentales - qui pèsent sur les rapports de force nationaux. Le champ politique, en plein renouvellement et incapable, à court terme, de dégager des forces susceptibles de s'imposer, entrera dans une période de bouleversements marquée par une grande fluidité des alliances, par le recours à des formes de mobilisation inédites, et enfin par une imbrication permanente des clivages régionaux, ethniques et politiques.

4.1. La résurgence brutale de la question complexe et mal traitée des réfugiés

Hormis les appels rituels à l'unité nationale, il faut attendre les années 80 pour que le thème des réfugiés politiques des années 60 et de 1973 soit abordé publiquement par les autorités rwandaises. Parmi les premières allusions publiques figure la déclaration du Président Habyarimana dans la revue de la CEE¹² dans laquelle il souhaite que, compte-tenu des problèmes de densité démographique au Rwanda, les réfugiés - mélangés aux diverses autres catégories de migrants - s'installent définitivement là où ils sont. Une évolution s'esquisse lors des expulsions massives d'Ouganda en 1982. Obligé de répondre de ses propres ressortissants, le Rwanda distinguera d'un côté, les "réfugiés économiques récents" disposant d'une carte d'identité rwandaise, les "réfugiés politiques" toujours apatrides qu'il accepte d'assumer et qui seront installés en divers lieux du territoire rwandais, et de l'autre les populations "ougandaises d'expression rwandaise" dont il refuse catégoriquement l'entrée sur son territoire.

Après le retour de la plupart d'entre eux (et des ex-réfugiés politiques en particulier) en Ouganda en 1986, le MRND prendra position dans une déclaration de son Comité Central en date du 26 juillet. Celle-ci reconnaît le principe du retour mais l'assortit d'une garantie de ressources, elle envisage la délivrance de passeports et de laissez-passer d'entrée au Rwanda pour des visites ponctuelles. Mais la dégradation de la situation au Burundi, les tensions au Zaïre et en particulier au Kivu, les positions hostiles ou mitigées des réfugiés (cf. *infra* § 6.2.) font que l'ouverture restera sans suite concrète malgré les pressions de l'Ouganda. A cette époque, les réfugiés estiment que même les organisations humanitaires se sont ralliées à la solution "réaliste" de l'intégration définitive dans les pays d'accueil.

Il faudra ensuite attendre février 1988 avec le discours du Président Habyarimana à Semuto en Ouganda suivi de la création d'un Comité ministériel conjoint rwando-ougandais sur le problème des réfugiés rwandais pour que le dossier revienne sur la place publique, puis encore une autre année pour que le gouvernement rwandais passe à l'action :
- la question des réfugiés est abordée le 15 janvier 1989 lors de la présentation du programme gouvernemental 1989-94 ; puis,

¹² *Le Courrier ACP/CEE*, Bruxelles, n° 72, mars-avril 1982.

- le 9 février est créée la Commission Spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais (qui maintient le terme générique d'émigrés que les réfugiés récuse). Entre-temps, le Burundi s'était enflammé, et la communauté réfugiée rwandaise s'était, elle aussi, engouffrée dans la brèche ouverte par les médias internationaux pour rappeler les revendications des " plus vieux réfugiés du continent " et l'absence de toute perspective d'intégration.

Parallèlement, à l'image de leurs collègues burundais, des représentants du gouvernement rwandais profitent de leurs déplacements à l'étranger pour amorcer des contacts informels avec des membres des communautés rwandaises, mais leur crédibilité reste faible. Ainsi, en novembre 1989, lors des premières ouvertures gouvernementales, M. Casimir Bizimungu, ministre des Affaires Étrangères et président de la Commission Spéciale, ne peut avancer que 300 cas de retour négociés individuellement depuis 1986.

Après le dépôt de son premier rapport en mai 1990, la Commission spéciale propose la mise en oeuvre de diverses dispositions pratiques lors de sa 3e réunion tenue en juillet. Organisé à partir de consultations du HCR, un recensement relativement précis des "ayants-droit au statut de réfugié" (85 000) est achevé et, au moment où se situe l'attaque du FPR, un Comité d'experts devait déterminer, après consultation des intéressés, ceux désirant bénéficier au plus tôt du droit au retour. De même, une délégation de candidats s'appêtait à venir s'enquérir sur place des conditions d'accueil et de sécurité prévalant au Rwanda.

4.2. Des enjeux politiques internes et externes majeurs

Si on ne peut nier le caractère tardif de la prise en charge du dossier par le gouvernement rwandais ni l'extrême prudence de ses ouvertures, il est impossible aussi de ne pas souligner l'exceptionnelle complexité et la charge émotionnelle de cette question. En effet, les autorités rwandaises assument dès le départ un climat général interne et externe peu propice. Par exemple, comment octroyer un "laissez-passer d'entrée" autorisant les réfugiés à visiter leurs parents et à se déplacer sur l'ensemble du territoire national alors même que des laissez-passer sont imposés aux nationaux pour accéder et séjourner à Kigali, que l'obtention d'un passeport suppose des "garanties" et que le passage des frontières en particulier avec le Burundi n'est jamais aisé (il faudra attendre la chute du Président Bagaza pour que les formalités simplifiées prévues dans les accords de la CEPGL¹³ soient mises en pratique).

La dimension régionale n'est pas moins importante. Ainsi, le "modèle rwandais" a pâti du rétablissement d'une situation politique plus normale en Ouganda depuis 1986 après les époques chaotiques d'Idi Amin et d'Obote et du recentrage sur ses problèmes nationaux : rapatriement de ses propres réfugiés, relance d'une économie délabrée, consolidation d'une unité politique fragile. Mais le "modèle" a surtout souffert de la façon dont le Burundi, après août 1988, a entrepris de gérer la confrontation "ethnique", c'est-à-dire d'en faire une question à débattre largement pour la dépasser et non à fétichiser sous une apparence de discours démocratique. Ainsi, en 1990, alors que la question des réfugiés était quasiment réglée en Ouganda, connaissait des ouvertures décisives au Burundi ou potentielles au Zaïre, les quelque 600 000 réfugiés rwandais apparaissaient comme des laissés-pour-compte, exaspérés par des années de médiations infructueuses de la part des organisations humanitaires auprès des autorités rwandaises et de plus en plus fréquemment en butte dans leurs pays d'accueil à des courants xénophobes.

¹³ Convention sur la libre circulation des biens et des personnes signée en 1985 par les trois présidents du Burundi, du Rwanda et du Zaïre.

En fait, de manière structurelle, la position du gouvernement rwandais était délicate car il ne pouvait être en mauvais termes en même temps avec ses deux grands voisins, ni mécontenter durablement l'un ou l'autre qui disposaient, avec les centaines de milliers de Banyarwanda qu'ils hébergaient, d'un moyen de pression redoutable.

C'est cet arrière-plan qui justifia l'inquiétude fondamentale des autorités, inquiétude qui s'exprimera beaucoup plus explicitement lorsque le déclenchement de la guerre par le FPR déliera les langues : *"mais au-delà de ce problème [des réfugiés], force est de constater que la menace qui pèse sur les Rwandophones en général dans les pays voisins fait craindre dans l'avenir des expulsions massives susceptibles de compromettre dangereusement l'avenir du pays"* (Commission spéciale, note du 10/9/1991) et la crainte qu'un lien soit désormais établi entre les "frontières territoriales héritées de la colonisation" et les fameuses "frontières démographiques" qui vont bien au-delà des limites du territoire national : *"le Rwanda [a] été amputé d'une partie importante des territoires qui étaient les siens jusqu'au début de la première Guerre mondiale, ce qui fait que des présences importantes de communautés rwandophones existent aujourd'hui dans la région, en particulier dans la partie méridionale de l'Ouganda..."* rappellera par exemple le Président Habyarimana à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA (République Rwandaise, Discours..., 4/6/91).

4.3. Le recours aux armes par le FPR

Le 1er octobre 1990, l'offensive, menée à partir de l'Ouganda, par quelques milliers de combattants du Front Patriotique Rwandais (FPR)¹⁴, représentant majoritairement les réfugiés tutsi installés à l'étranger, allait profondément ébranler les assises du régime du Président Juvénal Habyarimana¹⁵.

Une grande confusion devait s'ensuivre et il fallut l'intervention militaire du Zaïre d'abord, puis de la Belgique et de la France pour circonscrire les attaques et rétablir sur l'ensemble du territoire une "paix civile" déjà fortement affectée par le durcissement du débat politique interne au cours des dernières années.

¹⁴ Des divergences notables règnent sur l'évaluation exacte des effectifs concernés évalués selon les sources entre 1 500 et 7 000. En fait, le second chiffre semble correspondre au total des effectifs de l'APR (Armée Patriotique Rwandaise) composée d'environ 4 000 soldats appartenant précédemment à l'armée ougandaise (National Resistance Army) et d'environ 3 000 "civils". Il s'agit pour la plupart de réfugiés rwandais auxquels se joignent des Ougandais d'origine ou d'expression rwandaise et un certain nombre d'officiers et de militaires ougandais appartenant aux unités qui ont déserté.

¹⁵ On ne sait encore que très peu de choses sur les antécédents et le déroulement exact de cet épisode guerrier. Les services de renseignements rwandais, la présidence et l'État-Major connaissaient de longue date les préparatifs militaires des réfugiés tutsi en Ouganda ainsi que l'existence de contacts entre personnalités hutu très haut placées avec des représentants tutsi à l'extérieur et à l'intérieur. Certains interlocuteurs assurent même qu'un accord formel était intervenu entre les deux présidents rwandais et ougandais et les principaux dirigeants de l'APR qui précisait aussi bien les modalités d'intégration dans l'armée rwandaise d'une partie des combattants de l'APR/NRA que les postes ministériels qui seraient attribués au FPR (les Finances et l'Industrie). La disparition de Fred Rwigyema d'un côté, l'opposition déterminée des hauts officiers du nord et de l'entourage familial immédiat du Président aurait fait échouer ce scénario. Quoi qu'il en soit, il est patent que les tentatives de libéralisation politique, les velléités du Président en faveur d'une moralisation de la vie publique et économique, ses efforts d'intégration des Tutsi et en général une attitude trop conciliante vis-à-vis des opposants au cours des années 1988 et 89 ont été très mal perçus par toute une frange militaire, civile et familiale de son entourage qui y voyait un risque d'érosion de ses privilèges.

Après une période d'intense activité diplomatique marquée par plusieurs sommets des chefs d'État de la région (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Zaïre) et sous la pression des coopérations et bailleurs de fonds internationaux, un cessez-le-feu fragile était proclamé le 29 mars 1991 sous le contrôle de l'OUA peu de temps après le sommet de Dar-es-Salaam du 19 février réunissant les chefs d'État du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda, de la Tanzanie, le premier ministre zaïrois, le secrétaire général de l'OUA et le directeur des Relations extérieures du HCR, sommet qui donna lieu à la déclaration de Dar-es-Salaam sur les "Solutions durables au problème des réfugiés rwandais".

Au cours de l'année 1991, d'autres ouvertures ont été annoncées qui allaient de la banalisation de la délivrance des passeports (elle relèverait désormais du ministère de l'Intérieur et non plus des services de Sécurité) à la délivrance automatique (prévue à terme...) de passeport à tout Rwandais se réclamant du statut de réfugié. On citera encore l'appel à la concertation immédiate de tous les partis sur les revendications politiques du FPR, la mise en place progressive d'un nouveau contexte juridique avec la loi d'amnistie de décembre 1991 (5 872 prisonniers pourront en bénéficier en février 1992), l'identification des premiers sites permettant la réinstallation de réfugiés¹⁶ et l'annonce de la mise sur pied d'un organisme officiel chargé d'organiser les retours. Par ailleurs, le système des quotas ethniques scolaires et professionnels devait être formellement aboli dès novembre 1990 tout comme la mention de l'ethnie sur les cartes d'identité. Toutes ces dispositions constituaient des signes indéniables de déblocage.

Sur la base de ces divers engagements, le Président Habyarimana estimait avoir fait tout ce qui était de son ressort : il considérait l'"ennemi défait" (militairement), la question ethnique dépassée et celle des "vrais réfugiés" réglée puisque chacun d'entre eux pourrait bénéficier à l'avenir d'une des trois solutions envisagées. Il s'agit de :

- la "solution idéale" (le droit au retour) qui, d'après la Commission spéciale aurait été "appliquée aussitôt que le problème des réfugiés a vu le jour" (République Rwandaise, Commission spéciale..., 1990, p. 144), et qui s'appliquera désormais à tous les réfugiés recensés qui le souhaiteront en fonction de la capacité d'accueil et des moyens qui pourront être dégagés grâce à la "communauté internationale" (c'est-à-dire concrètement au rythme des financements extérieurs)¹⁷ ;
- de l'intégration par naturalisation dans le pays d'accueil, ou
- de l'établissement avec maintien des liens avec "le pays d'origine" dans les pays d'accueil qui voudront l'accepter. Dans le cas contraire, l'installation dans un pays tiers s'imposerait.

Le cadre étant fixé et bénéficiant de la plus large caution internationale, la réussite tenait à son application et à la bonne volonté effective des autorités rwandaises habituellement résumée par le proverbe : *Kwikiriza ntibibuza uwanga kwanga* ("le fait d'accepter n'empêche pas celui qui veut refuser de refuser").

Sur ce dernier point, bien des arguments imposaient le scepticisme. Peuvent être invoqués pêle-mêle la composition "monocolore" du gouvernement mis en place par les "durs" du régime le 4 février 1991, le blocage des négociations avec les réfugiés, le retard pris par le processus électoral envisagé, la non-réintégration dans leur emploi des victimes des

¹⁶ Le Conseil de Gouvernement a retenu la mise à disposition par l'État de quelque 17 500 ha jusqu'ici consacrés à l'élevage principalement dans les communes du centre et de l'est du pays.

¹⁷ On retrouve là, pratiquement inchangés, les termes du rapport de la Commission spéciale de 1990 : "Ainsi, [le Gouvernement Rwandais] ouvre largement les portes au rapatriement, en posant uniquement comme condition la garantie des moyens de survie qui peuvent être disponibilisés par le réfugié lui-même ou par la Communauté Internationale" (§ IV, point 2).

arrestations arbitraires libérées en mars-avril 1991, les nouvelles cartes d'identité toujours indisponibles (les appels d'offre aux imprimeurs ont été publiés en décembre 1991, ce qui laissait encore de beaux jours aux procédures anciennes...)¹⁸, la réintégration de la mention ethnique dans le recensement de la mi-1991 par le biais de la question sur la nationalité (!), les campagnes violemment antitutsi de certains médias désormais "libres". *Ces faits tangibles ne contribuaient pas à établir un sentiment de confiance et de sécurité parmi les candidats potentiels au retour.*

Doutant de la volonté d'ouverture politique du gouvernement rwandais, le FPR prône alors explicitement une stratégie de "guerre prolongée" reposant sur des incursions ponctuelles dont la portée, sauf appui logistique massif de l'armée ougandaise (ou de certaines de ses composantes) comme en octobre 1990, ne peut qu'être faible du point de vue militaire. Par contre, les conséquences économiques qui résultent du blocage des accès terrestres vitaux du Rwanda vers les ports de l'Océan Indien (corridors "nord" par l'Ouganda et le Kenya jusqu'à Mombassa et "centre" par la Tanzanie vers le port de Dar-es-Salaam) et du coût de la guerre sont autrement plus redoutables pour la survie économique et la stabilité de ce petit pays enclavé. Sur le plan politique de même, ces incursions répétées pèsent sur les relations déjà tendues entre les diverses forces politiques organisées face au régime en place et au Parti-État MRND en vue de la tenue d'une "Conférence nationale souveraine" (*Rukokoma* en kinyarwanda).

4.4. La dégradation du contexte politique interne et le recours à l'exclusive ethnique

L'incursion du 1er octobre 1990 et surtout l'épisode mystérieux de l'attaque de commandos d'infiltrés qui aurait eu lieu dans les rues de Kigali dans la nuit du 4 octobre (attaque dont la réalité a depuis lors fait l'objet de doutes sérieux) devaient fournir à l'armée le prétexte, au mépris des lois rwandaises existantes, à des arrestations massives et arbitraires de diverses catégories d'opposants avérés ou présumés : journalistes, cadres du mouvement associatif, juristes, etc., hutu mais surtout tutsi¹⁹, qui, depuis des mois mélangeaient leurs plumes, dénonçaient les mêmes travers et soutenaient les mêmes revendications. Comme chaque fois, lorsque l'ordre légal bascule, une large part des personnes arrêtées le seront du fait de dénonciations ou soupçons relevant de règlements de compte familiaux ou de voisinage, entre commerçants ou hommes d'affaires concurrents, etc. et qui n'ont rien à voir avec la politique.

Les arrestations sont opérées par quatre instances : les membres des services de renseignements, l'armée, la gendarmerie, les chefs de secteurs. Les prisonniers sont ensuite emmenés dans des camps, des centres d'interrogatoire, les locaux des brigades. Quel que soit le lieu, les allégations de mauvais traitements abondent. Un mois après, les arrestations, perquisitions et contrôles de toutes sortes se poursuivaient encore à moindre échelle. L'ampleur des effectifs (les estimations effectuées par des organismes fiables dépassent les 8 000 personnes), le regroupement symbolique dans un des stades de Kigali, la multiplication des brutalités et des mauvais traitements produiront un véritable choc politique. Les appels à la délation et l'incitation à la haine ethnique par Radio Rwanda sont relayés au niveau des

¹⁸ À titre anecdotique, le conseiller culturel de l'Ambassade de France déclarera le 26 mai 1994 qu'elles étaient en cours de livraison la semaine où l'attentat contre l'avion présidentiel a eu lieu !

¹⁹ Des divergences importantes subsistent sur ce point. Alors que des officiels soutiennent que la majorité des personnes arrêtées sont des complices avérés du FPR englobant ainsi les opposants des partis d'opposition en cours de structuration et que le rapport hutu/tutsi est équilibré, des données répercutées par les ambassades avanceront un pourcentage de Tutsi autour de 90 %. Il semble toutefois incontestable que la très grande majorité des personnes arrêtées soit des originaires des préfectures du sud du pays.

autorités régionales et locales jusque dans les moindres secteurs, en particulier dans le nord et l'est du pays. Ils engendrent un climat de peur et de suspicion généralisée. Le décalage par rapport aux discours présidentiels qui se veulent pondérés suscite l'incompréhension (cf. Document II, annexe 4).

La gestion du dossier des personnes arrêtées sera ensuite des plus confuses faisant alterner des tentatives de transparence, puis de raidissement (après l'éviction du Procureur général près de la Cour de Sûreté de l'État, A.-M. Nkubito en novembre 1990) et la tenue de procès dans une atmosphère extrêmement tendue (en particulier après le raid du FPR sur Ruhengeri le 22 janvier 1991 qui aboutira à la libération et au ralliement au FPR de T. Lizinde). La nomination de Sylvestre Nsanzimana au ministère de la Justice permettra, sous la pression des ambassades et parallèlement à la signature d'un cessez-le-feu avec le FPR le 29 mars, la libération des quelque 3 500 prisonniers encore incarcérés à cette date. Le 18 avril, un arrêté présidentiel commuera les 8 peines de mort prononcées.

Tout ne sera pas réglé pour autant, un problème important réside par exemple dans le fait que la plupart des personnes incarcérées qui disposaient d'un emploi de salarié n'ont pu le récupérer²⁰. Qui plus est de nombreux exemples d'épuration professionnelle au détriment du personnel tutsi sont relevés à divers endroits (comme Électrogaz). Cet aspect de la politique nationale a fait l'objet de prises de parti très fermes dans de nombreux organes de la presse indépendante, de la part de l'Église et se voit relayé par les toutes nouvelles organisations de défense des droits de l'homme (l'ARDHO verra en effet le jour le 30 septembre 1990 et connaîtra immédiatement un niveau d'activité très élevé !).

Beaucoup plus grave cependant, des violences extrêmes visant chaque fois des populations tutsi sont perpétrées en milieu rural, tout d'abord dans le contexte de la guerre puis dans celui de l'introduction du multipartisme. De nombreux meurtres, disparitions, exactions sont recensés à Kibirira - 383 Tutsi tués - (Gisenyi, octobre 1990), à Kinigi - 261 Bagogwe tués -, Mukingo, Nkuli et Mutura (Ruhengeri, janvier/février 1991, cf. annexe 5), à Kanzenze (Kigali, octobre 1991), à Murambi (Byumba, novembre 1991), à Kanzenze de nouveau - plus de 30 morts - (mars 1992), etc. Ces massacres ne sont pas les conséquences de vastes mobilisations à caractère spontané et qui tradiraient une exaspération populaire anti-Tutsi, ils résultent d'actions suscitées par des agents de l'administration locale nommée par le pouvoir. Ces faits témoignent d'une dégradation globale de la vie publique sur les collines. À plusieurs reprises des articles précis (dont ceux publiés par le journal catholique *Kinyamateka*²¹) ont relaté des actes de violence caractérisés bénéficiant de la non-intervention explicite des autorités locales administratives et judiciaires. Semblent particulièrement visés, les Tutsi "riches", commerçants, enseignants et plus généralement les salariés, ou encore certaines catégories de paysans "fortunés" : tels étaient par exemple considérés les réfugiés chassés d'Ouganda en 1982 et ayant bénéficié d'une aide à la réinstallation de la part d'AFRICARE en commune Nasho dans le Gisaka !

²⁰ Dans une lettre circulaire du 22/6/1991 concernant la situation des réservistes rappelés sous les drapeaux depuis le 1er octobre 1990 et des travailleurs récemment libérés de prison, le ministre de la Fonction Publique, M. C. Nyandwy, proposait que "chaque employeur, tout en respectant scrupuleusement le code du travail et les différents textes réglementaires qui le complètent, doit examiner cas par cas et réintégrer ceux pour lesquels il a encore entière confiance". En janvier 1992, son successeur, le ministre A. Katarwa, préconise leur réintégration sans condition.

²¹ Cf. le titre du n° 1357 du 1/11/1991 : *Abategetsi bamwe ni bo bayoboye imvururu muri Murambi* ("Ce sont certaines autorités qui ont organisé les événements de Murambi") et divers articles suivis de listes des personnes disparues dans le Bugesera.

De nombreux observateurs ont alors insisté sur le fait que la principale arme du gouvernement rwandais face aux attaques des *Inkotanyi* réside dans ce qu'ils appellent la "prise en otage" des Tutsi de l'intérieur. C'est pourquoi, l'inquiétude des populations tutsi devant tout risque de dérapage militaro-policiier demeurera une constante et la méfiance - ou prudence - ethnique régnera à nouveau à partir d'octobre 1990 à tous les niveaux des relations quotidiennes.

Or, un tel climat s'avère incompatible avec une solution globale de la question des réfugiés. En effet, et comme le prévoit la déclaration de Dar-es-Salaam, la grande masse des réfugiés qui ne sollicitera pas ou ne bénéficiera pas d'une réinstallation au Rwanda pourra utiliser librement son droit de visite et les possibilités nouvelles de se déplacer qu'autorise la régularisation de leur situation. Sous peine de compromettre l'ensemble du dispositif de rétablissement des réfugiés dans leurs droits civiques, les conditions de cette mobilité devaient être pleinement assurées. Ce qui semblait difficilement concevable alors que la plupart des citoyens rwandais n'en bénéficiaient pas eux-mêmes.

5. L'enjeu de la 'transition démocratique' à l'épreuve de la guerre (1991-1993)

Deux grandes périodes peuvent être dégagées : celle où la scène politique reste déterminée de l'intérieur (reconnaissance du multipartisme, montée en puissance des partis d'opposition) ; celle où le FPR domine progressivement le jeu et les alliances en raison de sa suprématie militaire et politique, qui conduira progressivement à un retour à la bipolarisation puis à la confrontation décisive de 1994. Les diverses forces en compétition et les stratégies évolutives qu'elles mettront en oeuvre seront analysées ci-après.

5.1. La stratégie présidentielle d'ouverture contrôlée

Attaqué sur le front interne et externe, le Président Habyarimana, fidèle de ce point de vue à la stratégie de 1973, a essayé de remobiliser autour de sa personne le "peuple hutu" des campagnes et cherché à apparaître aux yeux de l'étranger comme le seul dirigeant en mesure de réaliser une ouverture maîtrisée de la vie politique rwandaise face au "double extrémisme" hutu - qui trouve au sein de l'appareil d'État et de l'armée des soutiens avérés (si ce n'est dangereux pour lui) -, et tutsi - dont certains courants, notamment parmi les réfugiés installés en Ouganda, laissent accroire qu'ils n'auraient pas renoncé à la restauration de l'ordre monarchique ancien. À nouveau donc, la mobilisation ethnique se surimpose à des situations de tensions économiques, sociales et politiques. À nouveau aussi, un contre-extrémisme racial est suscité dans les cercles dirigeants (et s'exprime dans la presse, les services de sécurité, certains secteurs de l'armée, de la justice) pour renforcer l'image modérée que veut maintenir le "Père de la nation" désormais contraint à l'ouverture pour conserver le soutien vital, militaire et financier, des gouvernements et bailleurs de fonds étrangers.

Que le Président ait voulu ou non utiliser la mobilisation des *Inkotanyi* pour neutraliser l'opposition intérieure, voire parallèlement élargir l'assise politique de la 2e République avec une réintégration négociée d'une partie au moins de la diaspora tutsi, l'opposition déterminée des FAR et les succès militaires dont elles se créditent (assez abusivement) dès la fin octobre rendent cette alternative vaine.

Le résultat le plus tangible de la guerre d'octobre réside dans l'accélération des réformes politiques déjà engagées. Le Président rwandais promet de répondre aux attentes de ses divers opposants de l'intérieur (annonce de la suppression des cartes d'identité "ethniques" et de la politique des quotas à l'école et lors des embauches, avant-projet et projet de Charte politique nationale, amnistie et libération des opposants politiques, révision de la Constitution, instauration du multipartisme, cf. Document II, annexe 6 et § 1), mais il reste délibérément plus vague sur l'application des engagements formulés dans les diverses tribunes officielles de ces derniers mois vis-à-vis des réfugiés tutsi : distribution de pièces d'identité aux milliers d'apatrides d'origine rwandaise et droit de circulation, droit de retour au pays de tous ceux qui le souhaitent ou reconnaissance de leur insertion locale pour les réfugiés de longue date.

En juin 1991, une nouvelle constitution est adoptée, huit partis politiques sont admis²² et, en septembre, plusieurs meetings se succèdent au stade de Kigali, des journaux foisonnent et, malgré les risques personnels encourus²³, se familiarisent de façon plus ou moins mesurée avec la nouvelle "liberté d'information", etc. Fin 1991, devant les tergiversations qui accompagnent la nomination d'un nouveau Premier ministre, Sylvestre Nsanzimana, et le retard que prend la composition de son gouvernement, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui manifestent à Kigali le 17 novembre 1991 et le 8 janvier 1992 pour critiquer l'enlisement du conflit dans le nord, contester les prérogatives maintenues du MNRD rebaptisé (et qui accuse tous les partis de l'opposition de collaborer avec le FPR), etc. En contrepoint, on signalera l'inquiétude croissante de l'état-major de l'Armée rwandaise et des dignitaires du régime qui, le 1er décembre 1991, publia un communiqué signé par le lieutenant-colonel A. Nsengiyunva au nom d'une "Direction des opérations militaires des Forces Armées Rwandaises", communiqué dénonçant l'anarchie rampante et la progression des *Inyenzi*. De même, dans son numéro du 5 janvier 1992, le journal gouvernemental *Imwaho* réclame que le Président tienne sa promesse d'armer les populations frontalières "pour faire taire l'arrogance des *Inkotanyi*". Au terme de plusieurs semaines de forte agitation et de chassés-croisés, le Président acceptera finalement, le 3 avril, la mise en place effective du multipartisme avec la nomination d'un premier ministre d'opposition, M. Dismas Nsengiyaremye, la formation d'un gouvernement où son parti est minoritaire et surtout un accord de gouvernement qui prévoit, au cours d'une période de transition extrêmement brève (un an), l'organisation d'élections communales, législatives et présidentielles.

Il est très délicat de rendre compte en quelques brefs paragraphes de la complexité des ressorts politiques qui ont bouleversé en moins de deux ans l'un des régimes donné comme les plus stables de la sous-région. L'analyse de la stratégie présidentielle est elle-même malaisée à décrypter. De celle qui s'exprime dans les déclarations publiques, dans celle du ministre à la Présidence qui lui sert de porte-parole et bien entendu dans les discours présidentiels, il se dégage généralement une volonté affichée de se tenir au-dessus de la mêlée, de se garder différentes options, mais aussi de coller aux préoccupations particulières de ceux auxquels il s'adresse même si c'est au prix de contradictions évidentes. Aussi, il est souvent très difficile de se faire une idée exacte de la portée des messages et décisions officiels lorsqu'ils sont interprétés ou contredits par d'autres personnalités, propos et faits (telles les décisions concrètes prises et appliquées par les administrations de l'État ou l'Armée nationale). Parmi les réserves les plus fortes formulées à l'encontre des autorités rwandaises, figurent justement

²² Ils sont 12 en février 1992, la plupart suscités par le MRND.

²³ Pour le seul mois de décembre 1991, les journalistes de huit journaux ont été poursuivis par le Service Central des Renseignements, trois sont cachés pour échapper à des mandats d'arrêt, d'autres sont victimes d'attaques (cf. dossier Amnesty International du 16/12/1991).

le relevé des contradictions entre les propos tenus par la Présidence dans les tribunes internationales et celles répercutées à l'intérieur du pays, un constat similaire prévaut au sujet des positions "officielles" du MRND, de la radio et de la presse gouvernementales dans leurs éditions en français et en kinyarwanda, des articles publiés dans des journaux officiels ou encore des communiqués émanant des forces armées rwandaises.

En fait, on assiste à la juxtaposition de stratégies souvent autonomes voire ouvertement contradictoires au sein même du régime et de la mouvance présidentielle, la fonction essentielle du Président étant d'assurer la cohérence et la reproduction de l'ensemble tout en laissant à chaque force ou structure jouer des partitions différentes tant qu'elles permettent d'occuper le terrain politique le plus large possible. La question n'est pas de savoir si J. Habyarimana est plutôt démocrate, plutôt pro-Tutsi, etc., ou l'inverse, et de choisir les illustrations adéquates, selon la manière dont de nombreux commentateurs conduisent l'analyse politique, mais de comprendre comment les forces spécifiques qui se réclament de lui arrivent à surmonter les divers handicaps qui pèsent sur l'avenir du régime.

Contentons-nous, à partir d'un exemple précis, de souligner que l'opération du 4 octobre à Kigali n'a pu se dérouler sans son aval, que les exactions qui en ont découlé ont peut-être échappé à son contrôle du fait du zèle "professionnel" des services de sécurité, de l'armée et de la gendarmerie (ou de certains éléments de ceux-ci), mais qu'elles n'ont pas non plus été désavouées, que le remplacement du Procureur général en charge du volet judiciaire au nom d'une nouvelle ligne dure vis-à-vis des opposants emprisonnés tout comme les condamnations à mort de janvier n'ont pu être décidées que par lui. Il en va de même ensuite avec le changement radical de stratégie et la sortie volontariste de l'impasse dans laquelle il s'est engagé en utilisant à son profit la réputation avantageuse de Sylvestre Nsanzimana. Insistons en outre sur le fait que l'affaiblissement de sa position en général, ses faiblesses et erreurs ponctuelles qui ont été constatées par ses divers partisans-rivaux, les conduisent à renforcer leurs propres réseaux de pouvoirs parallèles. De ce point de vue, il apparaît clairement au sein du MRND et de l'administration, comme au sein de l'armée que des stratégies inconciliables à terme sont en concurrence, stratégies qui se réclament cependant du même homme, d'un même clan.

5.2. L'élargissement de la mouvance présidentielle

D'autres éléments complémentaires doivent alors être intégrés à l'analyse du système du pouvoir présidentiel.

Le premier concerne la structure appelée *Akazu* qui connaîtra avec la publication d'une lettre ouverte de Christophe Mfizi au Président Habyarimana une publicité bien involontaire²⁴. Ce terme qui désignait dans la Rwanda ancien la "cour", cercle des apparentés et des proches de la famille dirigeante, est apparu ouvertement en 1991. L'*Akazu* regroupe des membres de l'élite militaire et civile principalement issus des communes Karago et Giciye (en préfecture de Gisenyi). Ils constituent non seulement un réseau de pouvoir parallèle dans l'armée, le parti et l'administration, mais aussi un groupe parasite du système économique et financier du pays. On retrouve des membres de la famille présidentielle et des proches de l'*Akazu* aussi bien à la Banque nationale du Rwanda (que le Gouverneur Jean-Berckmans Birara devra abandonner en 1993), à la Banque Continentale Africaine au Rwanda, à la Banque commerciale du Rwanda et à la Banque de Kigali. Il en va de même au niveau des offices

²⁴ *Le Réseau zéro*, Kigali, 15 août 1992.

nationaux (café) et du secteur de l'import-export : "La Centrale", "La Rwandaise", "Kipharma", "Agrotec", NAHV, etc. Rétrospectivement, l'*Akazu* semble être devenu dans les analyses communes sur l'exercice du pouvoir au cours des dernières années du régime du Président Juvénal Habyarimana, le lieu par excellence où se prenait *de facto* toutes les décisions importantes, la famille de son épouse étant considérée comme l'élément déterminant d'un contre-pouvoir face à un président issu d'un lignage modeste et arrivé au pouvoir 'par hasard' du seul fait à son ancienneté dans le grade.

On rappellera toutefois que des structures parallèles aux pouvoirs ont toujours existé sous la Royauté comme sous les Républiques, que comme tout groupe informel de pouvoir il est souvent bien délicat de préciser quelles en sont les frontières exactes, que les membres "connus" (les membres de la famille proches du couple présidentiel en premier lieu) peuvent ne pas toujours jouer les rôles majeurs par rapport à d'autres membres "inconnus" qui n'ont jamais affiché leur véritable jeu. Enfin, s'il est avéré que certaines décisions ont été prises ou modifiées dans ces cercles non officiels, les alliances peuvent avoir variées selon les intérêts en présence. Cette réserve faite, les personnes énumérés ci-après ont été généralement considérées comme les plus influentes au sein de ce réseau : Protais Zigiranyirazo (ex-préfet de Ruhengeri), le colonel Élie Sagatwa, Séraphin Rwabukumba, tous trois beaux-frères du Président Habyarimana ; le colonel Laurent Serubuga (ancien chef d'État-Major adjoint des FAR) ; Dr Séraphin Bararengana, frère du Président ; Dr Charles Nzabagerageza, cousin du Président, ex-préfet de Ruhengeri ; Alphonse Ntirivamunda, beau-fils du Président ; Joseph Nzirorera, ancien ministre, député de Ruhengeri et secrétaire national du MRND, proche de la famille du Président. Une place particulière est habituellement réservée à Noël Mbonabaryi, député, parrain du Président (décédé au début 1994).

En second lieu, la multiplication de partis satellites au sein de la mouvance présidentielle - et surtout la création de la CDR en mars 1992 - va aussi permettre l'expression de tendances ouvertement extrémistes et ouvrir encore le jeu politique au sein de la nébuleuse présidentielle (cf. Document II, annexe 7). Le MRND rénové demeure en effet une formation plus préoccupée de conforter les stratégies à base ethnique et régionale de ses multiples dignitaires que de se doter enfin d'une idéologie politique. Selon la stratégie adéquate à chaque préfecture, seront suscité des partis croupions chargés d'empêcher l'implantation des formations adverses, d'élargir son propre champ de recrutement. On assistera enfin à des opérations de phagocytage pur et simple des instances préfectorales de certains partis d'opposition, tel le PDC. Enfin, la création des mouvements de jeunesse *Interahamwe* et *Impuzamugambi* décuplera le rayonnement et les moyens d'action du MRND, expression légale, et tenu par des principes fondateurs sur lesquels l'aile "rénovatrice" s'appuiera autant qu'elle le pourra (cf. Document II, annexe 8).

Schématiquement, deux grandes tendances se dégageront avec d'un côté, ceux qui travaillent au jour le jour et avec efficacité à la défense et la promotion de leurs intérêts immédiats (qu'il s'agisse de transactions, de postes et de grades, de l'exercice impuni de la violence et d'exactions envers telle ou telle catégorie d'administrés,...) et de l'autre, ceux qui tenteront de définir les conditions d'un renouveau du régime en fonction du contexte politique qui s'esquisse (élargissement de la base sociale effective du parti MRND à l'ensemble du pays, "nationalisation" et transparence des institutions garantes de l'État de droit comme l'armée et la justice, etc.). Ces rénovateurs bénéficieront lors du Congrès national du MRND des 3 et 4 juillet 1993 organisé suite à la démission le 30 mars de J. Habyarimana du poste de Président, de quelques victoires symboliques au détriment de l'*Akazu* en faisant élire Matthieu

Ngirumpatse, mais il devront céder sur le poste de secrétaire général et n'auront pas les moyens de peser sur la dérive ethnique générale.

De ce point de vue, le problème de la réinsertion des réfugiés tutsi n'a pris cette importance et cette vigueur dans le débat politique que dans la mesure où il a souligné les faiblesses d'un régime et la nécessité d'introduire des règles d'expression et de compétition entre individus et groupes plus transparentes et compatibles avec une vie politique et économique "moderne". Il est en effet de plus en plus explicite que la cristallisation voulue des enjeux nationaux autour de ce thème sert les forces qui s'acharnent à défendre un ordre social autoritaire et à figer les évolutions politiques en cours.

Faisant le bilan des divisions du parti MRND désormais privé de son monopole, du zèle incompris de son administration, de l'inanité de la répression face à d'importantes manifestations populaires (phénomène inédit au Rwanda), de l'archaïsme de sa diplomatie et de sa politique de communication, du faible rayonnement de la production intellectuelle nationale susceptible d'être mobilisée à l'intérieur comme à l'extérieur, il était clair qu'une période de remobilisation et de restructuration s'imposait avant d'affronter les épreuves électorales ou militaires qu'annonçaient les deux principaux adversaires du camp présidentiel.

Le Rwanda ne pouvait faire l'économie d'une période d'expression publique (avec tous les débordements que cela impliquait) des sentiments et ressentiments qui façonnaient les comportements et réflexes sociaux depuis des décennies, préalable à l'affirmation de nouveaux rapports de force, voire de nouveaux projets de société. Après avoir résisté jusqu'au bout, J. Habyarimana finit donc par accepter un "premier ministre d'opposition".

PARTIS ET ORGANISATIONS POLITIQUES

En avril 1994, l'existence de 18 partis avaient été officiellement reconnue. Le FPR n'y figurait pas du fait de sa composante armée. En attendant l'intégration de ses militaires dans la nouvelle armée rwandaise, il se considérait comme une "organisation politique". Ces partis peuvent être schématiquement regroupés autour de trois grandes "alliances" :

1) ARD, Alliance pour le Renforcement de la Démocratie (MRND, CDR, PECO, PARERWA, PADER)

MRND, Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement, ex-Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, parti unique de 1975 à 1991 (ré-agréé en juillet 1991) ; Président : Mathieu NGIRUMPATSE (*hutu, Kigali*)

CDR, Coalition pour la Défense de la République (23/3/1992) ; Président : Martin BUCYANA (*hutu, Cyangugu*) assassiné à Butare le 23 février 1993, remplacé par Théoneste NAHIMANA (*hutu, Gisenyi*)

Ces formations entretiennent des milices, respectivement :

Interahamwe ("ceux qui attaquent ensemble") ; Président : Robert KAJUGA (*tutsi, Kibungo*)

Impuzamugambi ("ceux qui ont le même but") ; Président : SIMBIZI Stanislas (*hutu, Gisenyi*)

Ces deux structures de civils (créées pour la première en 1991 et pour la seconde en 1993) assuraient parmi la jeunesse les relais politiques des formations de la mouvance présidentielle.

De nombreuses formations politiques, souvent explicitement suscitées, contribuent à élargir l'assise politique de la mouvance présidentielle. Parmi elles, on citera :

PECO, Parti Écologiste (30/11/1991)

PARERWA, Parti Républicain du Rwanda (20/1/1992)

PADER, Parti Démocratique Rwandais (20/1/1992)

Bien que n'appartenant pas à l'ARD, les partis suivants peuvent être considérés comme relevant de la mouvance présidentielle :

MFBP, Mouvement des Femmes et du Bas-Peuple (31/12/1991)

PDI, Parti Démocratique Islamique (30/11/1991) (branche Power)

PRD, Parti pour le Renouveau Démocratique (18/7/1993)²⁵

2) Comité de Concertation : MDR, PSD, PL + PDC, PSR

MDR, Mouvement Démocratique Républicain (juillet 1991)

Président : Faustin TWAGIRAMUNGU (exclu du MDR, le 23 juillet)

Premier vice-président : Dismas NSENGIYAREMYE

La tendance dite "Power" sera pilotée par Froduald KARAMIRA (*hutu, Gitarama*) et Donat MUREGO (*hutu, Ruhengeri*)

Jeunes Démocrates Républicains (*Inkuba*) (6/7/1993), Responsable : Bernardin NDAYISHIMYE (*hutu, Gitarama*)

PL, Parti Libéral (juillet 1991) ; Président : Justin MUGENZI (*hutu, Kibungo*), Premier Vice-Président : Landoald NDASINGWA (*tutsi, Kigali*). Au sein du PL, un clivage identique à celui du MDR s'est développé aboutissant à une scission en décembre 1993

PSD, Parti Social-Démocrate (juillet 1991) ; Président : NZAMURAMBAHO Frédéric (*hutu, Gikongoro*), 1er Vice-Président : Félicien NGANGO (*hutu, Kibungo*), 2e Vice-Président Théoneste GAFARANGA (*hutu, Gitarama*), Secrétaire général : Félicien GATABAZI (*hutu, Butare*)

PDC, Parti Démocrate Chrétien (juillet 1991) ; Président : NAYINZIRA Jean Népomuscène (*hutu, Gisenyi*)

PSR, Parti Socialiste Rwandais (18/8/1991) ; Président : Médard RUTIJANWA (*tutsi, Kigali*)

Le PL, le PSD et le PDC avait également créés des mouvements de jeunesse. Sans appellation spécifique pour le PL, " *Abakombosi* " pour le PSD, Jeunes démocrates chrétiens pour le PDR.

3) Partis "indépendants" : Parti Démocrate, PPJR Rama Rwanda, RTD, UDPR

PD, Parti Démocrate (7/3/1992) ; Président : Ildéphonse NAYIGIZENTE

PPJR-RAMA RWANDA, Parti Progressiste de la Jeunesse Rwandaise

RTD, Rassemblement Travailliste pour la Démocratie (7/11/1991)

UDPR, Union Démocratique du Peuple Rwandais ; Président : Vincent RWABUKWISI

Les trois premiers partis ont entretenu des relations étroites avec l'Alliance pour le Renforcement de la Démocratie et l'UDPR était proche du Comité de concertation (son président sera assassiné en avril 1994)

²⁵ Formation proche du MRND et de la tendance Power du MDR.

5.3. Les partis de l' "opposition démocratique"

Le multipartisme faisant suite à une longue période de parti unique, il n'y a rien d'étonnant à ce que les leaders des nouveaux partis en soient issus et que c'est souvent en son sein que se sont constitués les appareils qui s'en détacheront lorsque le rapport de force rendra l'émancipation possible.

Le MDR sera le premier à annoncer sa naissance en mars 1991, il sera suivi à quelques jours d'intervalle par l'annonce de la création du PSD, du PL, du PDC. Ils établiront entre eux presque aussitôt des règles de concertation pour imposer une redistribution des cartes avec le MRND. Celle-ci aboutira grâce à une unité d'action pratiquement sans faille au moins jusqu'à la formation du premier gouvernement multipartite, à leur forte capacité mobilisatrice et aussi à leur souplesse tactique face à un adversaire affaibli mais redoutable tacticien. Toutefois lors de la constitution du premier gouvernement pluripartite, le principal acquis de près d'un an de manifestation et de négociation consiste dans ... la mise en place du gouvernement lui-même. J. Habyarimana n'a guère renoncé à ses principales prérogatives et surtout la Conférence nationale qui devait légitimer le nouveau rapport de force politique n'a pas eu lieu.

Pour autant l'avènement de ce gouvernement ne doit pas être sous-estimé, il marque *l'apogée d'un fort mouvement populaire* et l'ébauche d'un véritable partage du pouvoir imposé à Habyarimana *au nom de la démocratie*. De ce point de vue, le Comité de concertation qui regroupe les partis d'opposition bénéficie à ce moment précis d'une image extrêmement favorable à l'intérieur pour avoir obtenu par des voies pacifiques ce que le FPR n'a pas réussi à faire deux ans plus tôt par la voie des armes, il bénéficie aussi du soutien de plusieurs ambassades importantes soucieuses de se démarquer d'un régime qui vient en mars 1992 d'organiser puis de couvrir, sous la couverture de l'état de siège au niveau de la préfecture, les massacres anti-Tutsi du Bugesera (cf. Document II, annexe 9).

Trois types de problèmes largement insolubles vont cependant s'imposer presque immédiatement au gouvernement de Dismas Nsengiyaremye.

a) Le rapport entre un gouvernement d' "opposition " et les institutions de l'État

Cette question connaîtra immédiatement un contenu dramatique dans le domaine de la sécurité publique avec le franchissement de nouveaux degrés dans le recours à la violence. La mise en place du nouveau gouvernement correspond en effet au démarrage du cycle des attentats dans les lieux publics²⁶, puis il verra la multiplication des assassinats et la structuration des services d'ordre des partis qui aboutit rapidement à la mise en place de milices armées.²⁷

La raison principale tient à la nature des rapports entre les nouvelles autorités et l'appareil de maintien de l'ordre mis en place par l'ancien régime. En ce qui concerne par exemple le redouté Service central des renseignements dont la principale tâche consistait à ficher, intimider ou faire disparaître les opposants, une des premières décisions du

²⁶ Une véritable campagne d'attentats terroristes s'enclenche fin avril : une bombe explose à la gare routière de Kigali le 25 avril. Le 1er mai, à Ruhango, une camionnette saute sur une mine tuant 17 personnes. Le 2 mai, un engin explosif fait 4 morts dans un minibus de à Kimisagara. Le 6 mai, une bombe fait 30 blessés dans un hôtel à Butare.

²⁷ Les premiers affrontements marquants entre jeunes des partis MDR et MRND eurent lieu entre le 10 et le 13 juillet 1992 à Kigali sans intervention des autorités préfectorales et judiciaires.

gouvernement sera de le faire éclater en quatre entités soumises à quatre tutelles ministérielles. Dans les faits, coexisteront alors des structures rivales ayant perdu partiellement leur efficacité et dont la seule vraie coordination sera celle, occulte, assurée par les hommes de la Présidence qui pourtant est formellement exclue du circuit.

Une seconde raison réside dans la situation et le comportement des forces de l'ordre, et de l'armée en particulier dont les effectifs ont connu une croissance exponentielle depuis deux ans. Les unités se composent donc de jeunes ruraux fraîchement recrutés, sans discipline et mal encadrés, le moral y est bas, les désertions nombreuses, le commandement traversé par des divisions politiciennes et surtout focalisé sur la crainte des OTP de perdre le contrôle de l'appareil militaire (l'enjeu central étant de connaître celui qui accédera au titre de Général-Major et prendra le contrôle de l'armée suite au retrait du poste de chef d'État-major et à la démission de l'armée du Président Habyarimana le 22 avril pour pouvoir être désigné candidat à la prochaine élection présidentielle). Des armes, des grenades circulent sans contrôle dans tout le pays.

Les premiers contacts entre Boniface Ngulinzira, le ministre des Affaires Étrangères du gouvernement rwandais et le FPR à Kampala et l'ébauche d'un calendrier de négociations le 25 mai seront suivis 4 jours plus tard - le jour ou débutent officiellement à Bruxelles les pourparlers entre les partis d'opposition et le FPR ! - par une mutinerie de militaires, craignant d'être démobilisés dans les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi, accompagnée de pillages et de massacres. La remise en ordre nécessaire des forces armées constituera ensuite une source permanente d'instabilité et la tentation putschiste deviendra une menace constante (bien qu'issu du MRND, le ministre de la Défense, James Gasana, sera particulièrement exposé et souvent court-cuité, on relèvera en particulier la création de l'AMASASU en janvier 1993 qui réclame la mise en place d'une armée épurée et l'élimination de tous les alliés du FPR).

Le gouvernement d'opposition se montrera incapable de résoudre de manière satisfaisante cet enjeu capital des relations avec l'armée. En s'en défiant et en la considérant comme le bras armé d'une faction adverse - ce qu'elle était partiellement -, le gouvernement met en cause un symbole de l'unité nationale et le pilier de tout appareil d'État. En affaiblissant ainsi la capacité globale de négociation des forces politiques de l'intérieur avec la rébellion armée, les partis "démocratiques" s'affaibliront eux aussi et renonceront à un des éléments constitutifs majeurs de l'hégémonie et de la légitimité d'un pouvoir face à ses divers adversaires politiques. En imaginant pouvoir compter sur l'appui des troupes du FPR, certains leaders de l'opposition commettront une double erreur politique, d'un côté vis-à-vis des populations traditionnellement "légitimistes"²⁸ et d'une armée qui n'étaient pas *globalement* putschiste, de l'autre vis-à-vis du FPR qui n'hésitera pas à appuyer le Président Habyarimana lorsqu'il s'agira de porter les coups décisifs à l'opposition en particulier lors de la mise hors jeu du MDR en juillet 1993 avec la double caution apportée à la promotion du duo Agathe Uwilingiyimana/Faustin Twagiramungu. Ces erreurs successives seront payées au prix fort à partir du 6 avril 1994.

Par ailleurs, les oppositions inévitables mais de plus en plus ouvertement affichées entre le président et les partis d'opposition vont conduire à un blocage rapide du fonctionnement du gouvernement voire des ministères eux-mêmes otages des rivalités entre partis. Le MRND, profondément divisé et en cours de recomposition, s'opposera d'une manière systématique

²⁸ Beaucoup de familles avaient des fils au front.

aux décisions centrales qu'il n'approuve pas grâce à sa forte implantation administrative préfectorale et communale maintenue (en juillet 1992, seuls 4 parmi les 11 préfets renouvelés seront issus des partis d'opposition). On assistera alors à de véritables prises de contrôle artisanes de l'administration locale. À partir de 1991, la plupart des partis politiques ont créé des services d'ordre locaux regroupant des militants actifs et inconditionnels généralement issus de leurs propres mouvements de jeunesse. Ces groupes, qui s'entraînent physiquement et détiennent souvent des armes de poing, servent à encadrer les manifestations publiques du parti, à se défendre, si nécessaire, vis-à-vis des services d'ordre des autres formations politiques, à intimider ou neutraliser les adversaires politiques.

Dans certaines préfectures ou communes sous contrôle des partis de la mouvance présidentielle, ces services d'ordre se transformeront très tôt en milices armées, groupes de civils suppléant ou se substituant aux forces de l'ordre. Elles joueront un rôle décisif au cours des exactions et massacres commis dans les préfectures de Ruhengeri (janvier 1991), de Kibungu (novembre 1991), de Gitarama (1991, 1992), etc. (cf. Document II, annexe 10)

D'autres signes d'anomie majeurs peuvent encore être relevés en matière de contrôle des institutions de l'État. La justice connaîtra elle aussi un véritable éclatement : des magistrats oseront s'émanciper de la tutelle politique et dire le droit en toute indépendance (de la Cour constitutionnelle aux tribunaux, des décisions fortes seront prises pour dénoncer des décisions entachées d'arbitraires ou mettre fin à l'impunité dont bénéficiait traditionnellement les autorités déconcentrées et les puissants. Cependant à ce niveau aussi, ces actes resteront le fait de personnalités courageuses mais relativement isolées s'appuyant sur les nouvelles associations de défense des droits de l'homme. Le pouvoir sera généralement incapable de les protéger. L'épisode le plus marquant concerne la vacance prolongée du ministère de la Justice dont le titulaire, Stanislas Mbonampeka, démissionnera le 5 janvier 1993 sans être remplacé jusqu'à la mise en place du nouveau gouvernement du 18 juillet. Le prétexte tient à l'impossibilité de la justice de faire arrêter Léon Mugesera²⁹ qui, dans un meeting du MRND à Gisenyi le 22 novembre 1992, avait lancé un véritable appel à la guerre ethnique (cf. Document II, annexe 11), mais cet épisode révèle plus globalement l'impuissance de l'appareil de justice face à la coalition des membres de l'administration et des forces de l'ordre couvrant les massacres de civils et les assassinats de personnalités. L'impunité atteindra des limites extrêmes avec l'évasion spectaculaire et massive de la prison de Kigali le 14 juin 1993 de militaires, d'*Interahamwe* et d'individus impliqués dans les événements de décembre 1992 et janvier 1993 dans les préfectures de Ruhengeri, Gisenyi et Kibuye. Cette évasion de personnes ayant des dossiers très lourds (meurtres, viols, pillages) n'a pu se faire qu'avec la complicité des militaires de garde et des forces de l'ordre aux alentours de la prison.

Si le gouvernement multipartite n'est pas responsable de l'éclatement des lieux de pouvoir, de la structuration de filières terroristes, de son impuissance radicale à assurer la sécurité des biens et personnes et à établir un État de droit auquel la population aspirait profondément, ou même plus simplement à définir une stratégie cohérente en la matière, il rend d'emblée caduques les aspirations démocratiques dont il était porteur. Admettre sa faiblesse face à des adversaires plus puissants et moins regardants sur les moyens ne suffit pas toutefois à disqualifier ceux qui en sont les victimes et peut au contraire servir à forger une résistance populaire déterminée. Le principal échec des partis d'opposition réside en fait à ce

²⁹ Directeur de Cabinet du ministre de la Famille et de la Condition Féminine, Vice-Président du MRND de la Préfecture de Gisenyi.

niveau, car ils ne seront pas plus capables de mobiliser leurs soutiens populaires. Pour comprendre cette impuissance, il est nécessaire d'en examiner les causes internes.

b) La radicalisation des oppositions partisans et l'évolution des alliances

Si le principe de négocier avec le FPR a dès le départ été admis par les partis de l'opposition, la légitimité républicaine et la référence à la révolution de 1959 font aussi partie de leurs références politiques. De même, si le fait d'admettre la réintégration des réfugiés s'exprimant au travers du FPR n'est pas contesté, le type d'alliance à conclure avec lui divise chaque parti. D'un côté, la tentation domine de prendre appui sur la puissance militaire du FPR de façon à en finir pour de bon avec le régime Habyarimana, de l'autre est préconisée une stratégie d'autonomie et de maintien d'une position centrale dans le système de confrontation tripolaire.

Ces deux stratégies s'opposent explicitement à celle de la mouvance présidentielle et aucun accord, aucune complaisance ne sont envisageables de ce côté. De l'autre, le FPR apparaît comme un allié "naturel" ou pour le moins incontournable. Mais une divergence fondamentale demeure sur le partage des bénéfices attendus. Dans l'esprit des partis d'opposition ne subsiste aucun doute sur l'issue politique du moins dans les premiers mois d'exercice partagé du pouvoir à Kigali. L'enjeu étant de remporter des élections et le FPR n'étant pas intégré dans le cadre national des partis agréés, leur intérêt consiste à maintenir sa bienveillance en ouvrant des négociations sérieuses, mais la priorité absolue des partis du Comité de concertation consiste à élargir leur base politique au-delà de leurs bastions régionaux. Dans l'immédiat, c'est-à-dire la période de transition électorale d'un an scellant l'accord de gouvernement, le FPR n'est pas considéré comme un interlocuteur décisif : on remarquera par exemple que le gouvernement de Dismas Nsengiyaremye prolonge la tradition du représentant unique de l'ethnie tutsi ! Par ailleurs, les militants tutsi de l'intérieur sont pour l'essentiel regroupés au sein du PL qui représente un potentiel de voix bien plus important que les réfugiés. Ce n'est vraiment qu'après son offensive victorieuse du 8 février 1993 sur les préfectures de Ruhengeri et Byumba et la radicalisation du contexte politique que ces militants commenceront à rejoindre massivement les rangs du FPR.

Pour le FPR, bloqué depuis novembre 1990 dans une position d'attente sans véritable issue militaire (du fait du soutien français déterminé) ou politique (du fait de son isolement à l'intérieur), l'arrivée au pouvoir d'alliés déclarés rouvre le jeu. Mais l'ouverture des pourparlers avec les partis d'opposition à Bruxelles le 29 mai (cf. Document II, annexe 12), débouchant le 5 juin sur la signature d'un cessez-le-feu suivi sur le terrain *et le jour même* par une offensive militaire justifiée par l'attitude hostile du MRND, montre avec force la stratégie que le FPR veut d'emblée imposer aux partis d'opposition : alliés politiques, ces partis doivent se solidariser aussi avec les offensives militaires du FPR ce qui rend leur position proprement intenable à l'intérieur au regard du problème politique et social de la progression des effectifs de déplacés.³⁰ La traduction est immédiate, l'appareil dirigeant du MDR affiche publiquement ses divergences stratégiques dans des déclarations et communiqués contradictoires. F. Twagiramungu approuve l'attaque du FPR, B. Ngulinzira le désavoue en soulignant la volonté d'unité de la nouvelle équipe gouvernementale et le refus de la solution

³⁰ Leurs effectifs fluctueront de 60 000 en octobre 1990 à plus d'un million à la fin mars 1993. Ils redescendront à 350 000 après les accords d'Arusha mais s'ajouteront alors plus de 300 000 réfugiés burundais fuyant les massacres et la répression d'octobre 1993),

militaire, enfin le Comité national du MDR (F. Karamira, J.-M. V. Nkezabera) ébauche un soutien explicite à l'attitude du Président Habyarimana (cf. Document II, annexe 13).

Sur ce deuxième problème aussi, l'opposition démocratique se verra prise dans un véritable étau. D'un côté, du fait de l'état de guerre et de son alliance impopulaire et/ou incomprise avec le FPR, elle va renoncer à son principal atout potentiel : la possibilité de confirmer par les urnes sa légitimité populaire³¹, de l'autre, elle s'avérera être paradoxalement le pôle le plus sensible aux forces de division qui aboutiront à l'éclatement de chacune de ses composantes entre des tendances dites Power et des tendances pro-FPR.

Ces points sont décisifs du point de vue de l'évolution du comportement politique des état-major des partis. La stratégie d'exacerbation des haines ethniques ne va cesser de se renforcer à l'ombre de la mouvance présidentielle et la répétition et l'ampleur des massacres ethniques principalement dans les préfectures du nord et de l'est terroriseront durablement les populations tutsi. Elles interdiront aussi l'expression de toute autre opposition dans ces mêmes régions. L'attitude des partis "démocratiques" sera donc tout au long de la période 1991-94 difficile et ambiguë. Difficile car bien qu'étant "au pouvoir", ils seront incapables de prendre et surtout de faire appliquer les mesures indispensables de protection des citoyens et de répression des assassins. Ambiguë car, en tant que partie prenante du pouvoir, ils peuvent certes s'associer aux dénonciations et appuyer le travail des associations de défense des droits de l'homme, mais ne peuvent dans l'atmosphère de radicalisation ambiante en retirer un quelconque bénéfice politique en particulier parmi les populations et militants tutsi de l'intérieur. De ce point de vue, le handicap par rapport au FPR est évident : le discours politique de ce dernier sera entièrement axé sur la dénonciation des massacres et des atteintes aux droits de l'homme et servira systématiquement de justification à sa stratégie militaire.

Les stratégies de tension ethnique conduisent inexorablement à la bipolarisation. L'épisode du communiqué conjoint du Président Habyarimana et du Premier ministre sur le rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda diffusé le 8 mars 1993 est de ce point de vue révélateur.³² À l'opposé, le FPR attendra le passage de la Commission d'enquête internationale (7-21 janvier 1993) avant de lancer son attaque et justifiera sa violation de l'accord de cessez-le-feu par l'évocation du génocide des Bagogwe dans son communiqué du 8 février 1993³³. Il comptait ouvertement que les conclusions de l'enquête internationale aboutissent à un lâchage de Habyarimana par la communauté internationale et à une disqualification de ses soutiens français (cf. Document II, annexe 14).

En second lieu, le test du renouvellement de 38 bourgmestres jugés corrompus, incompetents ou coupables d'exactions le 23 mars 1993, aboutissement de longs mois de procédures de la part des partis d'opposition pour "assainir" la base administrative du pouvoir, n'apportera pas les gains escomptés. Les "grands électeurs" sélectionnés pour

³¹ Il semble aussi que certains éléments du MDR sûrs de leurs appui au sud, aient explicitement voulu forcer le rythme de la prise de contrôle de l'ensemble du pouvoir en laissant au FPR la tâche d'éliminer d'emblée le régime Habyarimana en s'emparant militairement de ses bastions du nord.

³² Déclaration du gouvernement rwandais relative au rapport final de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, 7 avril 1993. Si, sur de nombreux points la Présidence opère un recul remarqué et se démarque des actes commis (et surtout fait en sorte que les massacres s'arrêtent), ces acquis dus à la pression des "démocrates" apparaîtront moins significatifs que la caution formelle apportée par le Premier ministre à un revirement peu crédible.

³³ Communiqué de presse du FPR du 8 février 1993, "Resumption of hostilities in Rwanda" par Théogène Rudasingwa.

l'occasion seront choisis selon des critères bien peu transparents et soumis à d'intenses pressions. Les résultats électoraux confirmeront le fait que les bases partisans régionales demeurent déterminantes, que les deux principaux partis (MRND et MDR) élargissent quelque peu leur assise y compris dans les bastions des autres. Enfin, et cet élément est essentiel, le MRND "tient" bon et sa stratégie dure apparaît payante. En septembre 1993, le deuxième mouvement de renouvellement dans 8 communes de la zone démilitarisée aboutit à l'élection de 8 bourgmestres du MRND alors que le FPR avait pu faire campagne. On a invoqué à juste titre le fait que les élections se sont faites sous la pression des miliciens, mais le MRND n'était pas le seul parti à pouvoir mobiliser la force pour convaincre... Ces résultats démoraliseront fortement les militants de l'opposition. Désormais, ils ne se font plus guère d'illusion sur leur victoire électorale prétendue certaine face à un MRND regagnant méthodiquement des points. Il joue d'un côté la carte de l'ouverture vis-à-vis des personnalités des partis d'opposition redevenues réalistes ou soucieuses de se ménager des issues comme au temps du parti unique, tout en concédant de l'autre les basses besognes aux réseaux parallèles.

C'est là qu'interviennent les assassinats de militants et de personnalités qui en toute impunité devaient réduire l'influence des partis d'opposition, en les privant de leurs leaders et en créant un climat de terreur et d'accusations. Ainsi, l'assassinat d'Emmanuel Gapyisi, président du MDR Gikongoro, assassiné le 18 mai, juste après avoir lancé une nouvelle structure politique transversale, le *Forum Paix et démocratie*, renvoyant dos à dos la Présidence et le FPR, aura un retentissement considérable. Seront à la fois accusés de ce crime les autres prétendants à la direction du MDR (Faustin Twagiramungu, apparenté comme Emmanuel Gapyisi à la famille de Grégoire Kayibanda, et Dismas Nsengiyaremye), la Présidence et le FPR. Le fait que les premières enquêtes (qui n'aboutiront pas) permettent des soupçons croisés créera une atmosphère dévastatrice : l'unité du MDR sera profondément compromise et désormais chaque dirigeant sera étroitement protégé par ses propres fidèles et les relations entre adversaires ou alliés intégreront durablement cette autre dimension du combat politique.

c) La gestion de l'État et la désillusion populaire

Nous avons déjà souligné les piètres performances du nouveau gouvernement sur les questions de sécurité publique, il en ira de même en matière économique où la situation va se révéler proprement catastrophique du fait du blocage des approvisionnements terrestres, de la croissance des dépenses militaires et des dysfonctionnements de l'appareil d'État : chaque ministère tendant à devenir une base partisane pour le parti en charge et très rapidement une base clientéliste pour les nouvelles personnalités promues. Face aux contraintes auxquelles toutes les catégories de population sont confrontées, y compris celles jusque là "privilegiées", le désenchantement sera à la mesure des attentes.

Dans cette optique, il faut insister sur le fait que l'instabilité politique ne favorise pas la saine gestion des biens publics : de nombreux ministres, persuadés du caractère éphémère de leur position, n'hésiteront pas à se lancer, sans aucune retenue, dans des opérations d'enrichissement personnel, opérations dont s'emparera une presse qui, elle-même, manifeste une absence de principes déontologiques. La Présidence, de son côté, offrira également des tentations aux partis, du MDR au PSD, en sachant que la généralisation de la corruption priverait à coup sûr l'opposition de l'un de ses arguments forts.

Par ailleurs, l'émancipation des contraintes du parti unique se traduira par une complaisance évidente pour les affrontements politiques étalés sur la place publique au nom du libre débat d'opinion. Le relais de la presse permettra que se donne libre cours des règlements de compte permanents sans limite en matière d'arguments. Les politiciens donneront ainsi la preuve à la fois de leur manque de maturité et de leur présomption car c'est à peine s'ils prendront soin de masquer leurs propres ambitions personnelles derrière des lignes politiques. De plus, ils donneront en modèle de la démocratie des pratiques que non seulement les valeurs traditionnelles dominantes condamnent sur les collines mais qui relèvent de comportements proprement impensables pour les simples gens (l'affichage public des "divisions", l'obligation de se situer politiquement). Dans la société rwandaise, l'affiliation partisane ne signifiait pas une simple adhésion à des idées ou à une idéologie politique habituellement inexistantes. Il s'agissait de se situer au sein d'un groupe identifié à une région ou un terroir, une ethnie, et généralement soudé par une personnalité reconnue. Aussi bien pour les paysans sur les collines que pour les fonctionnaires dans l'administration, la liberté d'adhésion était bien relative et recouvrait pratiquement toujours une triple dimension sociale, politique, économique. Ainsi, l'engagement partisan présentait un caractère exclusif, et supposait une solidarité contrainte face aux "ennemis" réels ou présumés du groupe. Dans de nombreuses communes restées sous tutelle d'ex-bourgmestres du MRND, l'interdiction *de facto* de l'existence des autres partis de l'opposition suppose, de la part des simples résidents tentés par l'opposition, un véritable héroïsme face aux tracasseries administratives, à la menace du cachot communal ou encore, pour les fonctionnaires et assimilés, le chantage au paiement et à la mutation (cf. Document II, annexe 15).

Plus fondamentalement, leur impuissance opérationnelle largement imposée par l'environnement ne devenait une faiblesse politique que s'ils perdaient le contact avec les populations. Beaucoup aurait pu leur être pardonné s'ils avaient su trouver le temps, les mots, les actes pour parler à leurs mandants, les écouter, comprendre leurs priorités et s'en solidariser, bref inaugurer un rapport politique de responsabilisation et de mobilisation démocratiques. Mais bien peu étaient des "démocrates", des militants familiers du terrain. Kigali et les milieux urbains étaient leur caisse de résonance et leur miroir. Paradoxalement, en laissant le travail militant de proximité aux cadres et militants du MRND, beaucoup plus expérimentés et qui connaissaient bien les mécanismes prosaïques de contrôle et d'endoctrinement des populations sur les collines, ils abandonnèrent à elles-mêmes les couches sociales critiques, les jeunes, les déplacés, couches sociales qui donneront prise aux mouvements extrémistes ou demeureront idéologiquement disponibles car délaissés par ceux en qui elles avaient placé leurs espoirs.³⁴ La nostalgie de la stabilité du temps du Parti unique deviendra dès les premiers mois de 1993 un thème récurrent dans les conversations sur les collines.

La mise en place du gouvernement d'Agathe Uwilingiyimana et la mise à l'écart des instances gouvernementales du MDR "majoritaire" tel qu'il s'exprime lors de son congrès extraordinaire des 23 et 24 juillet, illustrent de façon caricaturale l'incapacité de faire fonctionner démocratiquement la formation politique centrale de l'opposition. Après ce coup d'État interne au MDR, on comprend mieux la perméabilité de ce parti aux pressions externes

³⁴ Les politiciens du nord purent aussi utiliser l'argument du manque de solidarité des leaders de l'opposition du sud à l'égard des déplacés. Ces leaders n'acceptèrent jamais que des camps puissent être installés au sud de la Nyabarongo pour soulager la périphérie de Kigali et certains furent explicitement accusés de détournements des aides par les organismes internationaux.

et la fluidité des positions politiques. C'est à la même époque que resurgira dans les entêtes du parti le sigle PARMEHUTU.

Face à la dérive pro-FPR des uns et à la bipolarisation de fait (le MRND et le FPR semblant prendre les décisions au sein même des partis), l'ethnisme apparaîtra comme une réponse ou un dérivatif à portée de main pour des politiciens qui n'avaient pas encore administré la preuve qu'ils étaient réellement des démocrates et voulaient pour de bon instaurer la démocratie, qu'ils avaient acquis une vision nationale des enjeux et, qu'au-delà de la dénonciation du système clientéliste polarisé sur le nord, ils travaillaient bien à un projet politique alternatif répondant aux contraintes sociales et économiques de tous les Rwandais victimes de la récession et de discriminations.

En fait, le gouvernement multipartite tiraillé entre la Présidence et le Premier ministre verra toutes ses composantes se comporter à son égard comme des formations d'opposition prêtes à s'affronter sur chaque dossier. Dans le jeu du contrôle respectif des forces en compétition à l'intérieur du pays, les efforts parallèles de déstabilisation mutuelle l'auront emporté définitivement juste avant la signature des accords d'Arusha. Et le MDR maintenu, bientôt suivi par le PL, le PSD et le PDC seront réduits à des stratégies de survie politique par les deux blocs militaires.

6. Le retour des réfugiés tutsi sur la scène politique intérieure

6.1. La population réfugiée, son décompte et ses enjeux

Entre novembre 1959 et septembre 1961 surtout, les massacres et l'insécurité ont généré des dizaines de milliers de réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur du pays, aussi bien tutsi que hutu dans un premier temps, puis presque exclusivement tutsi. Lors de la proclamation de l'Indépendance, ils sont estimés à quelque 300 000 personnes dont environ 120 000 à l'étranger. Pendant plus d'une douzaine d'années, les troubles répétés et plus ou moins localisés dans certaines préfectures du pays vont entretenir ces flux qui gagneront principalement le Burundi, l'Ouganda, la Tanzanie et le Zaïre. Quelques milliers d'exilés seront accueillis dans d'autres pays d'Afrique (Kenya et Afrique de l'Ouest), en Europe (principalement en Belgique) et en Amérique du Nord. Après les deux vagues de 1963-1964 puis de 1973, on atteindrait alors au début de la 2e République un effectif total de l'ordre de 300 000 réfugiés dispersés dans l'ensemble des pays de la région.³⁵

À la fin des années 1980, le décompte des réfugiés s'est transformé en une véritable guerre des chiffres. Une attention toute particulière doit être apportée à ces décomptes dans la mesure où ils conditionnaient la possibilité même d'une "solution durable" à la question du droit au retour. Plus généralement, c'est selon le chiffre qu'il retient que chaque interlocuteur se voit alors situé "politiquement".

Trois ordres de grandeur sont généralement avancés : 2 000 000, 600 000 et 200 000. Le premier peut être d'emblée écarté car ces effectifs revendiqués (principalement par les mouvements de réfugiés) porteraient le total de la population rwandaise d'origine tutsi à des niveaux incompatibles avec les données de tous les recensements connus, à moins qu'ils

³⁵ Les décomptes du HCR et de la Croix-Rouge établis sur la base des déclarations des gouvernements fournissent ensuite des chiffres largement fantaisistes qui ne peuvent être recoupsés.

n'intègrent d'autres flux migratoires (anciens ou économiques) ou des populations banyarwanda (tels les ressortissants d'expression rwandaise du Buganda) *qui n'ont jamais eu la nationalité rwandaise*. Le raisonnement est différent pour les deux autres ordres de grandeur. Le plus faible (200 000), qui bénéficie de la plus grande rigueur formelle car établi sur la base des seuls réfugiés recensés officiellement par le HCR en 1990³⁶, est celui retenu par les autorités rwandaises. Il fixe la fourchette haute de ceux qui, s'ils le désirent, pourraient bénéficier du "droit au retour". L'autre (600 000), vraisemblablement le plus proche de la réalité sur le terrain, est par contre susceptible de nourrir le contingent des contestataires, "vrais" réfugiés non recensés car considérés comme intégrés ou autosuffisants, susceptibles de revendiquer eux aussi la possibilité de rentrer au pays.

6.2. Une communauté diversifiée

Qui sont-ils ? Lors de la proclamation de la République et de l'accès à l'indépendance, ils sont manifestement trop nombreux pour être uniquement composés, comme on l'a dit, de "dignitaires du régime féodo-monarchique" : ce sont pour l'essentiel des paysans qui ont tout perdu ou presque dans la fuite, sauf les quelques têtes de bovins qui ont survécu à l'exode.

Compte-tenu de la situation prévalant au Rwanda, tous se sont préparés à une insertion qu'ils savaient durable : en 1966, la possibilité même de récupérer leurs terres est dans la pratique exclue par un arrêté présidentiel³⁷ et même après l'avènement de la 2e République, aucune ouverture ne viendra de la part des autorités rwandaises, en particulier sur le problème de la reconnaissance de leur citoyenneté. La voie de l'intégration était donc celle qui apparaissait la plus raisonnable y compris dans des contextes hostiles.

Mais, au-delà de ces références communes, l'élément essentiel qui marque les communautés tutsi réfugiées tient à l'extraordinaire diversité introduite par les multiples situations nationales. Au bout de trente ans, les histoires de vie sont profondément marquées par les contraintes spécifiques qu'il a fallu surmonter, les nouvelles langues et particularismes locaux qu'il a fallu assimiler. Le sentiment national reste toujours très vif, mais il est retraduit selon les trajectoires sociales offertes ou imposées par les pays d'accueil et les jeunes générations (qui n'ont pas ou pratiquement pas connu le Rwanda "ancien") témoignent alors d'une très forte hétérogénéité de destin. On ne peut par exemple assimiler les aspirations des anciennes élites cultivées qui ont souvent bénéficié d'un traitement relativement privilégié dans les pays occidentaux et au Burundi, à la grande masse des paysans installés sur les marges frontalières des pays voisins et qui ont simplement réussi à reconstituer une base agricole stable similaire à celle des populations résidentes de la région. D'autres enfin, sont toujours cantonnés dans des camps et confrontés à la concurrence des nationaux pour l'accès au travail et aux subsistances.

Il faudra attendre le début des années 80 avec la dégradation de la situation politique en Ouganda et la remobilisation de la diaspora rwandaise qu'elle entraîne, pour que le problème des réfugiés soit à nouveau posé avec acuité par le biais des organisations humanitaires (*cf.* par

³⁶ Soit 80-90 000 pour le Burundi et l'Ouganda, les autres contingents importants étant répartis entre le Zaïre et la Tanzanie auxquels s'ajoutent des communautés de quelques centaines ou milliers d'individus dans les autres pays d'Afrique, en Europe et aux États-Unis.

³⁷ A cette date pourtant, et avant que les situations sur le terrain ne deviennent inextricables, il aurait encore été possible d'envisager des mesures de réinstallation des réfugiés dans leurs biens (ou au moins dans leur commune de résidence).

exemple les communications au Colloque International sur la Protection des Réfugiés Africains de Dakar, 1982).

C'est au cours des années 1982-86 que peut être située la véritable rupture dans l'attitude de nombreux réfugiés vis-à-vis du gouvernement rwandais et de leurs propres perspectives, c'est aussi à cette époque que la jeune génération refait l'apprentissage de la politique. En 1982, pourchassés par les partisans de Milton Obote d'un côté, et refoulés à la frontière rwandaise de l'autre, de nombreux jeunes de la communauté banyarwanda - et les descendants de réfugiés, en particulier - ont vu dans l'enrôlement proposé par les guérilleros de la NRA de Yoweri Museveni la seule issue immédiate à leurs problèmes.

Comme pour un grand nombre d'Ougandais, la réinsertion civile s'est ensuite avérée difficile dans un climat marqué par l'hostilité de diverses fractions du pouvoir ougandais s'appuyant sur des réflexes nationalistes et des problèmes réels de concurrence foncière dans les régions à forte composante banyarwanda. Le gouvernement ougandais maintiendra par la suite une pression constante sur les réfugiés (et sur le gouvernement rwandais) et renforcera parmi eux la prise de conscience des impasses auxquelles ils sont confrontés.

Par le biais de leurs diverses associations largement contrôlées par les membres de la "deuxième génération", les réfugiés vont alors tenter de peser sur une conjoncture internationale³⁸ puis nationale, qui leur semble propice. Plusieurs éléments joueront un grand rôle dans leur mobilisation.

Le premier, assez paradoxalement, tient aux nouvelles dispositions des autorités rwandaises qui, tout en réaffirmant sans cesse qu'il ne saurait être question d'accepter un "droit au retour" tenteront diverses ouvertures, généralement mal accueillies. Parmi elles, figure la proposition de délivrance d'un "laissez-passer d'entrée" au Rwanda pour y visiter la famille, proposition qui fut considérée comme une manière détournée de faire reconnaître par ceux qui le solliciteraient un statut d'"immigré apatride". De même, l'offre de délivrance de passeport réservée à ceux qui pouvaient démontrer leur capacité de subvenir à leurs besoins fut considérée comme introduisant une discrimination scandaleuse et des possibilités d'arbitraire. Malgré quelques nuances, la réaction des réfugiés fut particulièrement négative dans les communautés d'Europe et d'Amérique du Nord très sensibles aux implications formelles. À l'opposé, dans les pays riverains du Rwanda, la proposition fut jugée comme sans impact dans la mesure où ce type de visite se pratiquait déjà à large échelle, les autorités communales fermant le plus souvent les yeux sur des visites généralement justifiées par des événements familiaux.

Le second élément tient à l'exemple donné par les diverses communautés de réfugiés burundais, principalement en Europe et en Amérique du Nord, qui, pendant et après la grave crise d'août 1988 qu'a connu le Burundi, ont su médiatiser leur cause auprès de nombreuses tribunes et instances internationales. Le troisième enfin, réside bien sûr dans l'évolution du contexte politique et social interne du Rwanda, contexte qui permettait d'envisager une "fin de règne" proche.

³⁸ Cf. la résolution sur les réfugiés banyarwanda en Ouganda adoptée par le Parlement Européen le 16/2/1984 (*Journal Officiel*, n° C77/77, 19 III 1984).

6.3. La solution armée du FPR et la fédération progressive de la diaspora des réfugiés autour de sa stratégie

Étroitement déterminée par les enjeux ougando-rwandais, la solution armée du FPR a été comprise, et souvent justifiée dans les communautés tutsi rwandaises des pays voisins et celles des continents du nord, une fois l'issue immédiate - et négative - des combats connue, comme une manifestation légitime d'exaspération sans pour autant déclencher d'adhésion massive. Inscrite(s) désormais dans la durée, la(les) stratégie(s) du FPR suscite(nt) de nombreux clivages aussi bien en son sein comme en témoigne la diversité des propos publics de ses porte-parole, qu'au sein de l'ensemble de la diaspora rwandaise.

À l'époque, l'action du FPR, ses liens avec la NRA et surtout ses conséquences³⁹ sont diversement appréciés, et tout un chacun convient que la situation ne pourra être débloquée que par un accord durable avec les autorités rwandaises (quelles qu'elles soient) *prévoyant des issues satisfaisantes et adaptées aux caractéristiques et problèmes des diverses communautés de Rwandais en exil.*

Pour s'en tenir à des éléments objectifs, le programme en 8 points diffusé en octobre 1990 n'a manifestement posé aucun problème et, en ce qui concerne sa formulation, ne pouvait susciter d'oppositions ou démarcations majeures :

- consolidation de l'unité nationale ;
- instauration de procédures et d'institutions démocratiques ;
- édification d'une économie nationale dynamique ;
- lutte contre la corruption, la mauvaise gestion des biens publics et les abus de pouvoir ;
- droit inconditionnel des réfugiés à rentrer dans leur pays ;
- politique sociale renforcée dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitat, des transports, etc.
- droit à la sécurité et organisation du peuple pour y participer ;
- coopération économique régionale accrue.

Mais ces thèmes, déjà largement débattus à l'intérieur du Rwanda, ne faisaient guère preuve d'une grande originalité et ne permettaient pas de situer clairement le FPR dans les enjeux politiques rwandais (sauf le point 7 relatif au rééquilibrage ethnique de l'armée). C'est donc essentiellement sur la base de la composition sociale des troupes du FPR et les moyens radicaux préconisés que ses positions ont été très rapidement appréciées.

Prenant la suite de la RANU (*Rwandese Alliance for National Unity*) créée en 1979, le FPR a vu le jour en 1987 en Ouganda à partir d'un noyau initial forgé au sein de la NRA. Structuré autour des groupes de réfugiés tutsi installés en Ouganda et au Kenya, auxquels se sont rattachés progressivement des composantes provenant du Zaïre, du Burundi, de la Tanzanie et de l'intérieur du Rwanda, le FPR va ensuite accueillir en son sein divers opposants hutu, jeunes militants progressistes et anciens dignitaires en rupture avec le régime Habyarimana. Ainsi, bien que très isolé à ses débuts et très largement ignorant de la réalité rwandaise de l'époque, le FPR pouvait compter sur un encadrement aguerri dans la guérilla et familier des choses militaires. La possibilité dont il disposait de peser par la force sur les enjeux nationaux (rwandais *et* ougandais) et régionaux lui laissait une marge de manoeuvre notable. *Quelles que soient les évolutions du débat politique et des négociations, tout laissait*

³⁹ Plus de 60 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du Rwanda et les seuls combats dans la zone du Mutara en octobre 1990 ont fait refluer plus de 10 000 personnes en Ouganda et en Tanzanie.

penser dès octobre 1990 que le poids des partisans favorables au langage des armes et bénéficiant de réels soutiens locaux était suffisant pour que l'alternative militaire subsiste. À l'inverse, la faiblesse politique de sa composante civile pouvait faire douter de ses références " démocratiques ".

On a vu précédemment l'échec patent de la première option militaire à la fin octobre 1990 et hormis l'attaque ponctuelle sur Ruhengeri au cours des procès de janvier 1991, une stratégie de pression aux frontières et d'attente d'une modification du climat intérieur a prévalu jusqu'à la mise en place du gouvernement multipartite du 3 avril 1992. En dehors de l'accord de principe sur l'ouverture sans préalable de négociations sur la mise en oeuvre des accords de Dar-es-Salaam, le FPR ne se trouve pas *a priori* dans un contexte beaucoup plus favorable sur le plan politique.

6.4. L'évolution favorable du rapport de force militaire et politique

Trois aspects du rapport de force sont pour lui essentiel :

- la question militaire. La preuve a été faite que sans l'appui décisif de forces armées étrangères, les FAR ne sont pas en mesure de s'opposer victorieusement à des offensives ponctuelles et que la guerre d'usure pèse beaucoup plus sur les FAR que sur l'APR qui est assurée de ses approvisionnements et a toujours le bénéfice de l'initiative. Position que l'arrivée au pouvoir d'une équipe gouvernementale divisée va encore notablement renforcer. L'attitude de la France devient alors l'enjeu essentiel ;

- le calendrier électoral de la période de transition gouvernementale. Ce point est explicitement un verrou à faire sauter au plus vite. D'une part, parce que le processus consacre la mise à l'écart des réfugiés pendant la période de transition et le recentrage sur des enjeux et passions nationales internes. D'autre part, parce que le vote tutsi intérieur encore dispersé entre les partis d'opposition et la légitimité de formations comme le PL, regroupant de nombreux militants tutsi, pondérerait indéniablement l'importance à accorder à la seule composante FPR encore très marquée par ses spécificités ougandaises. Comme le programme en 8 points du FPR n'ajoute rien aux revendications des formations de l'intérieur, ces dernières peuvent assurément s'imaginer être mieux placées que le FPR pour le mettre en oeuvre. L'offensive militaire du 5 juin 1992 produira les effets recherchés au-delà de toute attente. Non seulement les divisions du gouvernement s'affichent ostensiblement, mais ceux qui envisagent de poursuivre les négociations acceptent parallèlement d'avoir à se battre sur deux fronts sans disposer de forces militaires qu'ils contrôlèrent et sans pouvoir en appeler *sur cette question décisive qu'ils ne maîtrisent pas* au soutien de leur base populaire. De même à cette époque, ni le MRND ni le Président ne veulent d'élection. À partir de cette date, c'est le FPR qui déterminera les évolutions majeures de la scène politique intérieure en jouant alternativement du politique et du militaire et en renforçant son implantation au fur et à mesure que les menaces sur la communauté tutsi s'aggraveront ;

- les négociations. Du 12 juillet 1992 au 4 août 1993, les difficiles négociations, conduites à Arusha ou ailleurs, vont rythmer la vie politique *et se substituer à l'enjeu électoral*. Il n'est pas abusif de dire que chaque avancée devra beaucoup aux partis d'opposition, principalement le MDR, et en particulier à Boniface Ngulinzira. Mais le paradoxe final réside dans le fait que ceux qui en auront été les maîtres d'oeuvre (Dismas Nsengiyaremye et Boniface Ngulinzira) seront évincés du pouvoir juste avant la signature des Accords du fait de la volonté commune du MRND, du FPR, des petits partis de la coalition pro-FPR (PL et PSD) au profit d'une

minorité autoproclamée du MDR (cf. Document II, annexes 16).⁴⁰ En fait, tous craignaient que D. Nsengiyaremye ne retire un bénéfice politique décisif de la signature des Accords, voire du retour à la paix, et ne devienne ainsi le candidat incontournable à opposer à J. Habyarimana pour les élections présidentielles programmées. Le FPR quant à lui se consacrera essentiellement à améliorer son rapport de force militaire. La démonstration de l'opération sur Ruhengeri, "sauvée" par les militaires français en février 1993, rend définitivement manifeste la primauté de l'APR et la France prend conscience que la laborieuse restructuration de l'armée rwandaise ne suffira pas à sauver le régime malgré la radicalisation politique et ethnique qu'il exacerbe.

Lors de la signature des Accords d'Arusha, la donne politique est totalement modifiée. Sur les 22 portefeuilles ministériels du gouvernement de transition, le MRND ne reçoit que six postes dont la Présidence de la République, le FPR en a 5 dont celui de Vice-Premier ministre, le MDR en a 4 dont celui de Premier ministre, le PSD en a 3, le PL en a 4, et le PDC en a 1. Au Parlement, sur les 70 sièges de députés, le MRND, le FPR, le PL, le PSD, et le MDR ont chacun 11 sièges et le PDC en a 4. Onze autres partis exclus du gouvernement bénéficient chacun d'un siège. En fait, l'APR/FPR sont au centre du jeu avec des alliés alignés sur leur stratégie. Mais l'enjeu de la paix se pose alors aussi fortement au sein du FPR où la question de la démobilisation des militaires et de la mise au premier plan des éléments civils crée des problèmes aussi aiguës que dans les FAR. À cette époque, les effectifs liés aux ralliements récents sont au plus haut niveau et concernent des troupes moins aguerries et contrôlables. De même, la perspective d'un dénouement favorable au profit du FPR va inciter les militants tutsi de l'intérieur à relever le niveau de leurs exigences soit au sein de leurs propres formations politiques soit en participant nombreux à la structuration de la nouvelle base politique du FPR "de l'intérieur".

Le FPR apparaît comme le principal bénéficiaire en particulier au niveau des modalités d'intégration de ses forces armées, mais il sait aussi que si la composition du GTBE comme celle de l'Assemblée nationale de transition lui laisse quelque 22 mois de répit, l'enjeu électoral final demeure incertain (comme les résultats des élections burundaises de juin l'ont démontré) et dépendra de la solidité de ses alliances. Or les différents protocoles établissent un programme de travail proprement titanesque et dont tous les points sont susceptibles de débats et/ou de vives confrontations tout en reposant sur un calendrier fort volontariste.

Pour le MRND, la signature des Accords d'Arusha suivie de la rupture avec la CDR apparaît assurément comme l'échec d'une stratégie. Alors même qu'il semblait et proclamait avoir recouvré une partie de ses forces et de son assise en affichant une image de parti "présentable", les résultats acquis sur la table des négociations le banalise comme une composante ultra minoritaire et neutralise les forces armées dont les postes-clés venaient d'être repris en main brutalement par les éléments conservateurs après le départ forcé du ministre de la Défense, James Gasana. L'ironie de la situation sera que le MRND pourra

⁴⁰ De ce point de vue, il est possible de faire le lien entre l'élimination d'Emmanuel Gapyisi et l'éviction de Dismas Nsengiyaremye, dont les fortes personnalités et l'ancrage à Gitarama faisaient des candidats présidentiables majeurs justifiant cette "solidarité" surprenante de toutes les factions rivales, FPR compris. Le risque sera jugé à ce point élevé que D. Nsengiyaremye devra s'enfuir du pays pour échapper à des poursuites judiciaires concernant sa responsabilité présumée dans l'assassinat d'Emmanuel Gapyisi dont le dossier sera instruit, en accord avec F. Twagiramungu, par M. Ngirumpatse. En octobre 1993, ce dernier m'informera personnellement que s'il venait à l'idée de D. Nsengiyaremye de revenir au Rwanda, il serait arrêté dès sa descente d'avion et que le dossier judiciaire comportait des témoignages accablants de témoins du MDR.

soutenir avec quelque conviction que des élections libres lui seraient à ce moment là favorables!

7. La mise en oeuvre des accords d'Arusha et la radicalisation de l'ethnisme

Les Accords d'Arusha, le 4 août 1993 exigeaient beaucoup des protagonistes au regard de leur volonté de paix effective, ainsi que de la capacité de la communauté onusienne à dégager les moyens de garantir le processus de paix. Au lieu des 37 jours prévus, il faudra attendre le 1er novembre pour que débute effectivement le déploiement des troupes de la MINUAR, puis le 15 décembre pour que s'effectue le retrait du détachement militaire français "Noroît" précédant le 28 décembre, l'installation des troupes et des représentants du FPR à Kigali.

7.1. Le durcissement de la conjoncture interne et externe

Entre-temps, deux événements majeurs se sont déroulés qui altéreront définitivement les dispositions favorables à la paix encore affichées ici ou là. Tout d'abord, le processus d'éclatement des partis de l'opposition en tendances ethniquement marquées devient irréversible. La désignation des membres susceptibles de représenter les partis au sein du gouvernement et de l'assemblée de transition cristallisera la montée des rivalités : les enjeux politiques mais aussi la question prosaïque du partage du gâteau s'entremêleront. Exprimée dès la signature des Accords, l'opposition entre Justin Mugenzi et Landoald Ndasingwa s'exacerbera jusqu'en novembre où deux congrès distincts du PL se réuniront et proposeront bien entendu leurs propres candidats pour l'Assemblée nationale de transition : tous hutu sauf un d'un côté, tous tutsi sauf un de l'autre ! Des règlements de compte similaires toucheront tous les partis : le PSD, par exemple, réuni en congrès les 18 et 19 décembre, verra s'opposer ouvertement des éléments pro-FPR conduits par Frédéric Nzamurambaho à ceux qui, avec Félicien Gatabazi, veulent établir une démarcation claire entre le PSD et le FPR. Le MDR quant à lui, exclu du jeu politique du fait du ralliement de son ex-président, Faustin Twagiramungu, à la stratégie du FPR et en l'absence d'autres dirigeants d'envergure (Dismas Nsengiyaremye s'exilera en France jusqu'à la fin 1993), sera touché ouvertement par la radicalisation ethniste. Les partisans d'une inversion d'alliance au profit du MRND y gagnent du terrain. Tirant les enseignements de la tentative de coup d'État au Burundi en octobre 1993, une tendance dite *Power* pilotée par Froduald Karamira et Donat Murego va s'y affirmer.

C'est en second lieu l'impact du putsch burundais et les "évocations" qu'il va entraîner. La mise en cause brutale d'un processus d'alternance démocratique décrit sur tout le continent comme exemplaire va justifier rétroactivement, et conforter pour l'avenir, une globalisation de la haine antitutsi et, dans le même mouvement, accélérer la structuration des dispositifs d'"autodéfense" populaire. De ce point de vue la leçon burundaise apparaît claire. Si la mobilisation de toutes les instances morales (églises, ONG, etc.) et la désapprobation unanime de la communauté internationale ont joué un grand rôle, c'est surtout le soulèvement massif du "peuple hutu" qui a fait renoncer les putschistes. Mais un mois après le coup d'État, le bilan est proprement catastrophique : le pouvoir d'État ressort durablement affaibli du fait de l'élimination des principaux dirigeants hutu et la situation à l'intérieur du pays est totalement tranchée ethniquement. Les campagnes deviennent, dans la plupart des provinces, quasiment monoethniques du fait des massacres de la population tutsi, et celle-ci se voit regroupée dans des camps de déplacés à la périphérie des noyaux urbains sous la protection de l'armée (presque exclusivement composée d'éléments tutsi) qui n'a pas hésité à venger les

“ siens ”. Il est indéniable que ce scénario a marqué les stratégies du mouvement *Power* qui se préparent désormais ouvertement à un affrontement similaire (cf. Document II, annexe 17). Le 16 janvier 1994 se tiendra un important meeting du MRND au stade de Nyamirambo, le MDR-Power et le PL-Mugenzi y sont aussi présents. Un ethnisme qui se proclame défensif transcende désormais les clivages régionaux.

Dans la deuxième moitié de l'année 1993, tous les partis de la mouvance présidentielle et les tendances *Power* des partis d'opposition structureront leurs milices armées qui mèneront des actions communes. Dans les préfectures du Nord (Ruhengeri, Gisenyi), elles recevront au début de l'année 1994 un entraînement assuré par des officiers de l'armée rwandaise et seront dotés d'armes.

La stratégie de la mouvance présidentielle consiste alors à tout faire pour retarder la mise en place des institutions de transition avec une succession de convocations sans suite des instances (due au boycott des uns, à des manifestations de la CDR et des *Interahamwe*, à l'absence de quorum, etc.). Toutes les procédures dilatoires seront utilisées alternativement par les uns et les autres :

- le 5 janvier 1994, l'investiture du président Habyarimana a bien lieu mais s'achève par le report de la mise en place du gouvernement à base élargie et de la nouvelle Assemblée nationale ;

- le 22 février, la 4e tentative de mise en place des institutions est reportée du fait de l'assassinat de Félicien Gatabazi (PSD) dans des conditions suspectes ;

- le 18 mars, après d'âpres négociations, F. Twagiramungu présente au Président une liste de membres du gouvernement acceptée par tous les partis concernés et le lendemain la "dernière liste" des membres désignés de l'Assemblée nationale de transition ;

- le 25 mars, la mise en place des institutions de transition prévue est à nouveau reportée ;

- le 28 mars, l'absence du président Habyarimana et d'une quinzaine de députés impose un ultime report ;

- enfin, après la ferme mise en garde des Nations unies qui menacent de retirer les troupes de la MINUAR en l'absence de progrès dans la mise en place des institutions de transition et de la menace des ambassades d'arrêter toute aide au pays, une nouvelle date est fixée au 8 avril...

Ce temps “ perdu ” ne l'est pas pour tout le monde et, au fil des semaines, les principaux protagonistes se mettent en ordre de bataille en tentant d'occuper tous les terrains et en se préparant à tous les scénarios. Pour la mouvance présidentielle, la stratégie est claire, il s'agit tout d'abord de modifier autant que faire se peut le rapport de force hautement défavorable au sein des instances de la transition définies par les Accords. La structuration des tendances *Power* va rapidement faire redescendre la majorité attendue sous la barre des 2/3 des députés nécessaires pour faire adopter de nombreuses décisions (comme les nominations des hauts fonctionnaires). La “ dernière liste ” des députés finalement acceptée laisse même imaginer une majorité incertaine. Il est clair qu'une stratégie insurrectionnelle a les faveurs des partisans de la mouvance présidentielle qui reprochent à Agathe Uwilingiyimana de ne pas assumer ses fonctions (cf. Document II, annexe 18) en même temps qu'ils voudraient la voir démissionner pour laisser le Président combler le vide institutionnel au mieux de ses intérêts. Situation que les Accords d'Arusha n'avaient effectivement pas prévue.

À l'appui de cette stratégie, le MRND dispose d'un rayonnement, voire d'une légitimité élargis. À la fin 1993, il dirige 86 communes sur les 143 du pays⁴¹, contre 36 pour le MDR, 18 pour le PSD, 1 pour le PL, 1 pour la CDR et un avec à sa tête un bourgmestre sans parti. Le renouvellement de septembre 1993 dans la zone militarisée lui accorde un succès total alors que le FPR s'était lui-même fortement investi dans la campagne électorale.⁴² Une domination similaire s'exerce au niveau préfectoral où malgré la vacance formelle de certains postes, il contrôle *de facto* ou indirectement 8 des 11 préfectures.⁴³

Par ailleurs l'ensemble du pays est véritablement soumis à une pression permanente de la part des autorités déconcentrées et des milices hutu qui établissent des listes et identifient les "infiltrés". Jean Birara déclarera en mai 1994 qu'une liste de 60 noms de personnalités à assassiner avait été établie fin 1992, qu'elle en comportait 500 en avril 1993, puis, selon un document que le Général-Major D. Nsabimana lui montra le 20 février 1994, 1 500. En fait, les réseaux extrémistes liés à la Présidence s'engagent dans une démarche similaire à celle qui avait précédé les rafles d'octobre 1990 avec cette fois comme objectif l'élimination physique directe des opposants par le biais des forces de l'ordre acquises à ce plan ou des *Interahamwe* et autres miliciens.

En contrepoint, et dès le mois de février, le FPR estime ne plus pouvoir rester "les bras croisés" (cf. Document II, annexe 19) et n'exclut pas lui non plus l'hypothèse d'un dénouement militaire. À la suite de l'assassinat de Félicien Gatabazi (PSD) le 21 février suivi de celui de Martin Bucyana, président de la CDR, le 23 février 1994, le FPR relayé par la presse ougandaise estime que les chances de victoire seraient assurées en cas de reprise des combats. De même, les partisans d'une stratégie frontale vis-à-vis de la Présidence affichent des exigences nouvelles. Ainsi les partis d'opposition (et le FPR) laissent entendre que, dès la mise en place de l'Assemblée de transition, sera déposée une motion de levée d'immunité contre J. Habyarimana pour qu'il soit traduit en justice et réponde des assassinats des politiciens de la Première République. Un tel projet ne pouvait que renforcer le blocage de la

⁴¹ La formule mérite cependant d'être précisée puisque depuis le 12 juillet 1991, les bourgmestres et préfets ne représentent plus le MRND dans leurs entités administratives respectives et que des représentants officiels du parti ont été désignés à leur place. Mais dans les faits, il n'en est rien et la grande majorité d'entre eux ne jouent pas le jeu.

⁴² Le MRND disposait d'une majorité de bourgmestres en préfectures de Kigali, de Cyangugu, de Gisenyi, de Ruhengeri, de Byumba et de Kibungu. Il était à égalité avec le MDR en préfecture de Kibuye. Il ne comptait par contre que 3 bourgmestres dans l'ensemble des préfectures de Gitarama, Butare et Gikongoro. Le MDR dominait la préfecture de Gitarama, partageait celle de Gikongoro avec le PSD. Ce dernier était majoritaire dans Butare.

⁴³ Préfets nommés du 4 juillet 1992 au 15 avril 1994

KIGALI Ville	Lieutenant-Colonel RENZAHO Tharcisse (<i>hutu, Kibungu</i>)
KIGALI Rural	BIZIMUNGU Côme (<i>MRND, hutu, Kigali rural</i>) démis de ses fonctions le 25/5/1993 puis poste vacant jusqu'en avril 1994
GITARAMA	UWIZEYE Fidèle (<i>MDR, hutu, Gitarama</i>)
BUTARE	HABYARIMANA Jean-Baptiste (<i>PL, tutsi, Butare</i>) assassiné en avril 1994 par la Garde présidentielle
GIKONGORO	BUCYIBARUTA Laurent (<i>MRND, hutu, Gikongoro</i>)
CYANGUGU	BAGAMBIKI Emmanuel (<i>MRND, hutu, Cyangugu</i>)
KIBUYE	KAYISHEMA Clément (<i>PDC, hutu, Kibuye</i>)
GISENYI	HABIYAMBERE Joseph (<i>MRND, hutu, Gisenyi</i>), démis de ses fonctions le 4/5/1993 puis poste vacant
RUHENGERI	BALIYANGA Sylvestre (<i>MRND, hutu, Ruhengeri</i>) assassiné par le FPR
BYUMBA	BIZIMANA Augustin (<i>MRND, hutu, Byumba</i>) nommé ministre de la Défense le 18/7/1993 puis poste vacant
KIBUNGO	RUZINDANA Godefroid (<i>PSD, hutu, Kibungu</i>) assassiné en avril 1994 par la Garde Présidentielle

mise en place des institutions, mise en place que la Présidence cherchait à négocier alors contre une amnistie générale. Autre élément majeur dans cette montée des enchères, l'épuration annoncée de l'administration territoriale du fait de la nomination d'une personnalité FPR, Seth Sendashonga, au ministère de l'Intérieur. La stratégie du FPR, clairement énoncée, était de renouveler et de moraliser profondément l'ensemble de cette administration, dont le contrôle s'avérait stratégique au cours de la période de transition censée déboucher sur des élections. Ce poste avait été concédé difficilement par la mouvance présidentielle au cours des négociations d'Arusha en échange du maintien de celui de la Défense (cf. Document II, annexe 20). Cette dernière ayant l'impression d'avoir conclu un marché de dupes vu le contournement opéré par les Accords au niveau du haut commandement militaire, une véritable fixation va s'opérer sur l'enjeu du ministère de l'Intérieur alors même que le FPR a fait établir, commune par commune, un état des lieux des rapports de force locaux et des cadres et personnels à remplacer d'emblée.⁴⁴

À la veille du 6 avril, la détresse populaire est grande (cf. Document II, annexe 21) et le paysage politique esquissé par l'Accord d'Arusha est totalement bouleversé. Les factions *Power* des partis d'opposition et la bipolarisation ethnique ont profondément renforcé le camp de la mouvance présidentielle. À cheval entre sa base arrière de Mulindi et le CND transformé en forteresse, le FPR est confronté quotidiennement à la contrainte de la protection des mouvements de ses membres et personnalités, problème qui sera beaucoup plus difficile à résoudre lorsqu'il aura à maintenir des personnels dans des préfectures et communes profondément hostiles.

Comme en juillet 1992, lors de la signature de l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le FPR, ce dernier et ses alliés désormais minorisés au sein des partis d'opposition n'attendent plus grand chose de la tenue éloignée des élections qu'ils ne peuvent espérer gagner que si la "majorité politique" devenait plus forte que la "majorité ethnique". Le FPR s'est aussi rendu compte que son système d'alliance ne pèsera pas comme prévu dans les institutions de transition et que l'artifice qui avait permis de disposer d'un Premier ministre adéquat dont le nom était stipulé dans les Accords affaiblissait finalement son assise.⁴⁵ En outre, il entrevoit surtout que les Accords d'Arusha et le contrôle des institutions de transition peuvent, par un retournement tout à fait inattendu, servir de point d'appui au camp Habyarimana qui, grâce à la forte alliance anti-FPR qu'il conduit, est en mesure de se refaire une image "démocratique" au nom du "peuple hutu majoritaire" (*Rubanda nyamwinshi*, "gouvernement de la majorité"). Enfin, dans tous les cas de figure, la bipolarisation exacerbée fait que les éléments hutu ayant choisi le camp "adverse" sont les plus démunis politiquement.

⁴⁴ Le fait que Seth Sendashonga soit originaire de la préfecture de Kibuye (commune de Rwamatamu) et que celle-ci regroupait des effectifs très importants de populations tutsi déjà victimes d'exactions impunies en 1992 joue vraisemblablement un rôle non négligeable dans la mobilisation des forces du MRND et des Hutu *Power* (MDR et PDC) dans cette préfecture.

⁴⁵ En décembre 1993, la réconciliation de Dismas Nsengiyaremye et de Faustin Twagiramungu tournera court et le premier sera lui-même menacé d'exclusion du MDR pour avoir proposé que F. Twagiramungu récupère son poste de Président du parti.

7.2. Un dénouement fatal ?

Tous les éléments d'un conflit politique majeur apparaissent donc réunis et chaque camp à assurément fait les cyniques calculs coûts-avantages des différentes options qui s'offrent à lui. Le génocide était-il programmé et le caractère paroxystique de la guerre civile qui allait suivre l'attentat contre l'avion présidentiel du 6 avril était-il fatal ?

Deux niveaux de réponse peuvent, à mon avis, être envisagés. Le premier tient au fait que tous les ressorts d'un génocide sont en place sur le plan politique et idéologique (coordination entre militaires et militants armés, propagande et éléments de "légitimation"), sur le plan de la logistique (groupes encadrés et entraînés, listes des victimes, caches d'armes). Il existe indéniablement dans le camp présidentiel une volonté d'en découdre, d'en "finir" avec l'adversaire ethnique. Mais, en second lieu, si chaque année depuis 1990, puis chaque mois et chaque semaine depuis la signature des Accords d'Arusha ont vu la tension ethnique croître, le projet se concrétiser, *les facteurs du déclenchement tout comme l'ampleur d'un génocide effectif demeurent largement indéterminés.*

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que la vie humaine a perdu de sa valeur et que, comme l'ont démontré les massacres généralisés dans certaines préfectures et l'exemple burundais après l'assassinat du Président Ndadaye, le nombre des victimes d'une guerre civile ouverte pouvait être en quelques heures et jours extrêmement élevé. Mais cela supposait aussi qu'un certain nombre d'autres conditions soient réunies qui tenaient à la fois à la stratégie des différents acteurs du camp présidentiel et plus globalement à la configuration d'ensemble des forces en présence.

De ce point de vue, il est évident que les auteurs de l'attentat présidentiel, quels qu'ils soient, avaient placé d'emblée l'enjeu très haut et "libéraient" immédiatement les forces les plus agressives et fanatiques du dispositif de guerre du camp présidentiel. C'est-à-dire celles susceptibles d'échapper très vite à toute reprise en main ou volonté de dosage de la violence. Le débordement rapide des officiers opposés aux massacres et au génocide, l'élimination de tous recours au sein des instances politiques, l'absence de contrepoids sérieux dans l'administration territoriale, le déroulement lui-même de la guerre rendront toute résistance face au déchaînement difficile ou vaine.

Par ailleurs, la débandade des acteurs internationaux et la fuite de la MINUAR tout comme le refus du FPR de toute médiation avec les éléments de l'armée opposés au génocide feront que le déroulement du projet génocidaire ira jusqu'à son terme.

C'est néanmoins là que la responsabilité collective et personnelle des acteurs peut et doit être appréciée : au sein des différentes composantes des forces armées, au sein de l'État-Major des FAR, au sein des partis, au sein des administrations territoriales. Ainsi, des comparaisons entre le déclenchement puis la mise en oeuvre des massacres et du génocide selon les préfectures apparaissent de ce point de vue particulièrement éloquents. On citera par exemple le comportement héroïque du préfet de Butare, Jean-Baptiste Habyarimana, qui paiera de sa vie les quelques jours de paix accordés à la population. Le Gouvernement intérimaire devra le destituer et muter le commandant de la Gendarmerie, le major C. Habyarabatuma, pour que la violence s'enclenche.

Au terme de quatre années où les logiques de guerre et les logiques de paix ont eu alternativement des chances (inégaux) de s'imposer, les armes étaient finalement appelées à

trancher entre les divers prétendants au pouvoir. Les vaincus potentiels ajoutèrent au désastre politique et militaire, l'horreur d'un génocide.